



**Bureau cantonal  
pour l'intégration des  
étrangers et la  
prévention du  
racisme**

Service de la population

Rue du Valentin 10

1014 Lausanne

# **PROGRAMME**

## **D'INTEGRATION CANTONAL (PIC)**

### **Canton de Vaud**

### **2018 – 2021**

Etat mai 2017

## **Préambule**

1. Le genre masculin est utilisé dans l'ensemble de ce document sans aucune discrimination, afin de faciliter la lecture.
2. Chacun des textes liés aux neuf domaines d'encouragement spécifique de l'intégration (chapitre 5) peut se lire de manière indépendante, ce qui explique certaines répétitions.
3. Les différents documents cités dans la bibliographie sont disponibles sur demande.

# TABLE DES MATIERES

<b>A</b>	<b>CONTEXTE CANTONAL GENERAL</b> .....	<b>4</b>
	Introduction .....	4
	Bases légales cantonales .....	4
	Enseignements essentiels du pic 2014-2017 et conclusions pour le pic 2018-2021	
	Rôle et contribution des structures ordinaires .....	10
	Rôle et contribution des villes et des communes .....	12
	Rôle d'autres acteurs dans l'encouragement de l'intégration.....	14
	Pilotage politique et stratégique du PIC, description de la structure mise en œuvre prévue dans le canton.....	15
	Rôle de la coordination en matière d'asile et collaboration avec le service pour les questions de l'intégration .....	16
	Ressources financières pour la mise en œuvre du PIC 2018-2021 .....	17
<b>B</b>	<b>DOMAINES D'ENCOURAGEMENT DU PIC 2018-2021</b> .....	<b>19</b>
	Primo-information.....	19
	Conseil .....	27
	Protection contre la discrimination .....	36
	Langue et formation .....	43
	Petite enfance .....	50
	Employabilité.....	55
	Interprétariat communautaire .....	66
	Vivre-ensemble .....	70
<b>C</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>76</b>

# A CONTEXTE CANTONAL GENERAL

## Introduction

Le deuxième Programme d'intégration cantonal vaudois (PIC II) est conçu comme une continuité de la dynamique initiée par le PIC I. Pour préparer le PIC II, le BCI a travaillé pendant une année sur l'élaboration d'une feuille de route stratégique qui imprime une vision à long terme à la politique d'intégration du canton de Vaud, soit sur dix ans. Le PIC est conçu comme un outil de cette politique.

## Bases légales cantonales

Le Programme cantonal vaudois repose naturellement sur des bases légales fédérales et cantonales. La particularité de la législation vaudoise repose sur le fait historique, évoqué dans la partie générale, du caractère récent de la cantonalisation de l'intégration. En effet, la Loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) 142.52 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2007. La loi a également ainsi conforté l'existence du poste de coordinateur cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, ainsi que la CCCI en précisant leurs missions respectives. La LIEPR a quelque peu entériné la situation existante en lui donnant une base légale. Le Canton a pu disposer d'un cadre qui lui a permis de mener sa politique d'intégration et surtout de la faire évoluer. Par la suite, l'adoption par le Conseil d'Etat de priorités en matière d'intégration pour la précédente législature (2009-2012) a fixé les grandes lignes de l'action en matière d'intégration. Le PIC I a servi de cadre d'action jusqu'en 2017. Il est important de relever que la base légale cantonale est suffisante pour permettre de mener une action évolutive en matière d'intégration.

## LOI FEDERALE

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) RS142.20 a été adoptée par les Chambres, le 16 décembre 2005, puis, suite à un référendum, acceptée par le peuple lors des votations fédérales du 24 septembre 2006. La loi est finalement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2013). Elle a fait l'objet d'une révision touchant aux dispositions concernant l'intégration dans le but de renforcer les effets de l'initiative visant à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en exploitant mieux le potentiel indigène, le Conseil fédéral propose une série de mesures dans le domaine de l'asile. Afin que les personnes autorisées à demeurer en Suisse puissent accéder plus facilement à une activité lucrative, il propose de simplifier les procédures d'autorisation et de supprimer l'obligation de verser la taxe spéciale. La LEtr fait apparaître pour la première fois la notion d'intégration dans la législation fédérale, notamment par son article 56 :

- 1. La Confédération, les cantons et les communes veillent à ce qu'une information appropriée soit dispensée aux étrangers concernant les conditions de vie et de travail en Suisse et en particulier leurs droits et obligations.*
- 2. Les cours et autres mesures d'intégration sont portés à la connaissance des étrangers.*

### 3. La Confédération, les cantons et les communes renseignent la population sur la politique migratoire et la situation particulière des étrangers.

La politique d'intégration des étrangers y est expressément qualifiée de tâche commune de la Confédération, des cantons et des communes (art 53 al.5) : « *L'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun* ».

Les objectifs de la politique d'intégration des étrangers sont les suivants:

- Renforcer la cohésion sociale sur la base des valeurs de la Constitution fédérale
- Permettre aux habitants, suisses et étrangers, de vivre ensemble dans un esprit de respect et de tolérance réciproques
- Réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers et étrangères de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse

L'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) RS 142.205 du 24 octobre 2007 (Etat au 1<sup>er</sup> avril 2013) règle les modalités d'application de la LEtr et définit notamment à l'art. 14 la politique des points forts qui couvriront la période 2009 à 2013.

Le rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération en exécution des motions Schiesser (06.3445) « L'intégration une mission essentielle de la société et de l'Etat » transmis par les Chambres sous forme de mandat d'examen au Conseil fédéral le 11 mars 2008, ainsi que la motion socialiste (06.3765) « Plan d'action pour l'intégration » transmise au Conseil fédéral le 2 juin 2008 montrent que la politique mise en place par la LEtr répond aux exigences posées dans les deux motions. Toutefois, des améliorations pourraient, selon ce rapport, être apportées à la politique d'intégration de la Confédération. Ces améliorations concernent notamment le renforcement de l'intégration spécifique et du rôle intégrateur des structures ordinaires, ainsi que la lutte contre les discriminations.

## LOI CANTONALE

La LIEPR 142.52 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2007 (Etat au 1<sup>er</sup> mai 2007). Elle fixe trois buts principaux qui sont :

- L'intégration des étrangers
- La prévention de toutes formes de racisme
- Des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les ressortissants suisses et étrangers

Pour mener à bien ces buts, deux organes sont institués par l'Art. 5, soit le coordinateur cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, ainsi que la CCCI.

L'Art. 3 de la LIEPR définit l'intégration comme suit :

« (...) *toute action visant à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux prestations sociales, aux ressources économiques et à la vie culturelle, la participation des étrangers à la vie publique et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers.* »

Enfin, l'Art.13, al.1 et 2 définit la collaboration canton-commune :

1. *Les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.*

2. *Afin de faciliter la collaboration, chaque commune désigne au coordinateur cantonal un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.*

Le règlement 142.52.1 du 19 décembre 2007 (Etat au 1er janvier 2008) règle les questions liées à l'application de la LIEPR. Les priorités du Conseil d'Etat, qui sont au nombre de six et ont été appliquées durant la période de 2009 à 2013, sont définies dans le document « Priorités 2009-2012 du Conseil d'Etat en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme selon décision du 4 mars 2009 ».

**Les autres documents ou bases juridiques sur lesquels s'appuie le présent programme d'intégration sont :**

- Code pénal suisse; Art. 261bis 1
- Constitution fédérale de la Confédération suisse RS 101; Art. 8 Egalité
- Loi sur l'asile (LAsi) du 26 juin 1998 RS 142.31 (Etat le 29 septembre 2012)
- Mise en œuvre du mandat d'information selon art. 56 LETr ; Rapport du GTT du 22 mai 2008, Recommandations de la CTA du 30 juin 2008
- Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) RS 142.201 du 24 octobre 2007 (Etat le 1er décembre 2012)

## **Enseignements essentiels du PIC 2014-2017 et conclusions pour le PIC 2018-2021**

### **Enseignements transversaux**

#### **Le PIC I était ambitieux**

Le PIC I avait été conçu de manière très ambitieuse, afin de couvrir le plus largement possible, en 100 mesures, les huit domaines d'encouragement. Cela a permis au Canton de consolider ses axes forts, tels que l'offre en matière de cours de langue, l'expertise en interprétariat communautaire, la plus-value de ses antennes régionales ; il a permis de soutenir l'élargissement de l'action en matière de prévention du racisme et d'encouragement précoce ; il a enfin ouvert la possibilité d'investir des domaines dans lesquels peu ou pas de mesures étaient proposées au public cible : primo-information, employabilité ou encore intégration sociale.

La coordination de l'ensemble du PIC a requis beaucoup de ressources et d'énergie mais aussi les outils nécessaires pour en assurer le suivi, d'autant plus que le canton de Vaud a fait le choix politique de valoriser son dispositif associatif et de le solliciter en tant que prestataire et porteur de projet. Pour y faire face, le BCI a dû mettre en place un certain nombre de processus internes et d'outils de pilotage qui se sont construits et ont évolué tout au long du PIC. L'équipe du BCI a pu bénéficier de coaching, par domaine ou de manière transversale, ce qui a contribué à la formation de chacune et chacun.

Le PIC II confirme le choix du Canton de travailler avec le réseau associatif, mais le BCI prend les mesures nécessaires pour pouvoir maîtriser la coordination et la gestion de l'ensemble des mesures et des projets.

## **La consultation lors de la rédaction du PIC I n'a pas été optimale**

Lors de l'élaboration du PIC I, le BCI n'a pu associer autant que souhaité ses différents partenaires à la réflexion sur son programme d'intégration. En vue du PIC II, une réflexion a débuté au sein de l'équipe dès 2016, afin de décider d'une démarche de consultation. Il a été convenu que la consultation pourrait avoir lieu de différentes manières, additionnelles. Les enceintes d'échanges et de consultation que le BCI a mises en place avant et pendant le PIC sont utilisées comme cadre de consultation thématique; plateforme des cours de français, groupe d'accompagnement en matière de primo-information, séances de coordination Mini PIC. Certains partenaires, en particulier institutionnels, ont été en outre consultés en bilatérale : l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), le Centre social d'insertion des réfugiés (CSIR), la Direction Générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), le Service de l'emploi (SDE). En parallèle, un consultant externe a accompagné l'équipe du BCI pour l'organisation d'une journée à laquelle tous les partenaires ont été conviés. 150 participants ont répondu présents et le fruit de la journée a été synthétisé et intégré, lorsque cela était possible, dans le PIC II. La Direction du SPOP et le Secrétariat général du Département de l'Economie et du Sport (DECS), ont été informés des grandes lignes du PIC II dans le courant du 1er trimestre 2017, notamment pour les questions budgétaires.

## **Le PIC a permis au BCI d'élargir son assise en termes de visibilité et de collaborations**

Le PIC a permis, pendant les deux années de préparation, puis les quatre années de mise en œuvre, d'impliquer la hiérarchie et le politique de manière plus active. Le BCI est rattaché au SPOP. Il participe aux décisions du service et à une place au sein de la Direction générale. Par ailleurs, des rencontres mensuelles sont fixées avec le Chef du SPOP pour information, orientation et décision sur les grands dossiers. Un échange et un soutien réguliers sont également fournis par le Secrétariat général (SG) du département. Un accès direct au chef de Département est aménagé à la demande. L'implication la plus importante, obtenue par un long travail d'information et de sensibilisation, a été dans le dossier touchant à l'insertion des personnes issues de l'asile. Un groupe de travail élargi s'est constitué avec différents services concernés, le SG et le chef de Département qui donne ses directives et participe en fonction de l'ordre du jour.

Grâce au PIC, des états des lieux ont pu être réalisés dans des domaines d'encouragement tels que Langue et formation, Primo-information, Encouragement précoce, Prévention du racisme, Employabilité avant 2014 et pendant le PIC. Cela a été particulièrement précieux pour faire connaître le BCI, ses missions et son action aux différents acteurs institutionnels. Les effets se sont fait ressentir de manière plus nette les deux dernières années du PIC, le BCI étant de plus en plus sollicité, soit pour son expertise du public migrant, par exemple de la part du SDE ou de la DGEP, soit pour un soutien financier, typiquement des traductions de brochures.

L'implication, encore insuffisante, du politique et des différents services, doit être acquise pour l'ensemble de la politique d'intégration et inscrite transversalement dans l'action de l'administration vaudoise. Le BCI avait sollicité le Collège des Secrétariats Généraux lors de l'élaboration du PIC I. Cette implication doit être renforcée pour le PIC II.

## **Par domaine d'encouragement**

### *Primo-information*

Pour déployer son action en matière de primo-information, le canton a choisi plusieurs types d'outils et identifié un public cible prioritaire qui était les communes. Le principal enseignement a été qu'il était nécessaire de ne pas s'éparpiller en termes de prestations et que les communes, en tant qu'interlocuteurs prioritaires, particulièrement leurs contrôles des habitants, exigeaient un cadre directif de travail. Par conséquent, après une tentative de deux ans, l'appel aux projets pour les communes a été abandonné. Une autre approche est développée, via les antennes régionales et la mise en place d'une prestation cantonale sur l'ensemble du territoire sous la forme de permanences régionales accessibles aux bénéficiaires dans le but de leur offrir un service et d'apporter une aide concrète aux communes. Ces dernières pourront ainsi orienter leurs administrés pour des informations. Le concept sera évalué à la fin du PIC II.

### *Conseil*

Le conseil a été envisagé comme une continuité de la primo-information, ou du moins un aspect complémentaire. Le BCI a construit ce pôle avec l'existant mais conscient du risque d'en faire un pôle « fourre-tout », a inscrit dans ses objectifs la nécessité de réfléchir à une stratégie cantonale. Pour le PIC II, deux axes principaux ont été retenus : une stratégie de communication va être élaborée et une prestation cantonale forte sera développée sur l'ensemble du territoire et qui permet de fournir aux migrants orientations, conseil et suivis de situations sous la forme de permanences.

### *Protection contre la discrimination*

Si le soutien aux projets et la consultation pour les victimes de discriminations ont connu une croissance qui permet d'assurer l'atteinte des objectifs, l'ouverture des structures ordinaires sous l'angle de la sensibilisation et de la formation a été nettement plus compliquée. Le BCI a signé dans le cadre du PIC I une convention avec la ville de Lausanne (BLI) prévoyant dix formations par année sur la communication interculturelle pour les administrations communales et cantonale. La convention n'a pas atteint le but recherché pour l'administration cantonale. Le BCI reprendra la réflexion sur la forme et le contenu d'une convention BCI/BLI et se chargera des formations à destination de l'administration cantonale.

### *Langue et formation*

Le dispositif en place a été consolidé notamment par le biais de conventions, sur l'ensemble du PIC, afin de garantir le maintien d'un dispositif de qualité et soulager les partenaires d'une charge administrative élevée liée aux dépôts de projets. Le nombre conséquent de projets déposés à chaque appel aux projets, soit deux fois par année, génère un travail important pour l'ensemble de l'équipe et impose aux partenaires un calendrier qui n'est pas toujours adapté aux exigences de terrain, par exemple en termes de temps écoulé entre le dépôt de projet et la décision formelle signée par le chef de Département (plus de 3 mois). La formule du conventionnement va être privilégiée et l'appel aux projets réservé uniquement aux projets complémentaires à l'apprentissage de la langue (projets dit « B »).

### *Encouragement précoce*

Dans ce domaine, le principal travail effectué dans le cadre du PIC a été de prendre contact avec les structures ordinaires en charge de la petite enfance pour établir un réseau et mettre en place des collaborations. Le BCI est identifié comme expert de la question migratoire et intégration, interpellé en cas de besoin et invité lors d'évènements pouvant le concerner. Concernant le soutien aux projets, il s'est vite avéré que l'essentiel des projets pertinents avait été identifié et que très peu de nouveaux projets remontaient du terrain. Par conséquent, l'appel aux projets est abandonné pour ce domaine d'encouragement pour un développement de projets modèles.

### *Employabilité*

Spécifiquement dans ce domaine, le BCI a trouvé sa place parmi les acteurs institutionnels en charge de l'employabilité. En procédant à un état des lieux en cours de PIC, le BCI a pu identifier progressivement les partenaires et les approcher dans une démarche d'information et de prise de contact, propice à constituer un réseau et développer ensuite des collaborations. Tout en soutenant des projets modèles, le BCI a développé les contacts, en particulier avec le SDE et les faïtières du monde économique. La stratégie en employabilité est étroitement imbriquée avec celle de l'insertion professionnelle des personnes issues de l'asile, ce qui permet de multiplier les sollicitations de participation des structures ordinaires, dont le SDE. Le public des jeunes pour lesquels la prise en charge n'est pas assurée ou pas assez rapide, est un public prioritaire, quel que soit le statut. Le BCI va continuer à cultiver ses liens avec les acteurs économiques. Il va privilégier des approches plus ciblées et utiliser d'autres outils afin de mieux coller aux besoins des acteurs de ce monde. Il a tiré les leçons de son échec sur certaines mesures comme celle de la campagne de sensibilisation en lien avec la prévention des discriminations.

### *Interprétariat communautaire*

Le centre de compétences que constitue Appartenances a été soutenu par le PIC pour garantir la qualité de formation des interprètes. Avec les conséquences de la crise migratoire de 2015, le paysage de l'interprétariat communautaire vaudois a vu l'arrivée de nouveaux acteurs. Le PIC II doit accompagner Appartenances dans ces mutations et prendre en compte les prises de position romandes. Ces dernières qui se discutent au sein de la Conférence Latine s'accordent à travailler de concert avec Interpret, pour accompagner l'idée d'une plateforme nationale, libre à chaque canton d'y additionner ses propres solutions s'il le souhaite.

### *Intégration sociale*

Le PIC a été une véritable chance pour les projets en matière d'intégration sociale. Dès sa première émission, l'appel aux projets a connu un succès croissant qui ne s'est pas démenti depuis. Cela correspond visiblement à une attente du terrain et à des besoins. Si la formule de l'appel aux projets est questionnée dans d'autres domaines, elle est complètement pertinente pour l'intégration sociale. Accompagnée d'un soutien aux associations, par le biais de formations par exemple, elle répond en partie aux attentes des partenaires associatifs. Le PIC II va développer des formations pour les associations et accroître son effort à valoriser le travail effectué, en particulier par les petites associations de migrants.

## **Conclusions pour le PIC II**

Les enseignements tirés du PIC I sont nombreux et difficiles à résumer en un paragraphe. Des exemples ont été donnés pour chacun des domaines d'encouragement.

De manière plus générale, les conclusions suivantes ont guidé la construction du PIC II :

- Le PIC II doit constituer un outil de la politique cantonale et non pas la résumer. Par conséquent, en parallèle à la mise en œuvre du programme, la réflexion stratégique se poursuit en connexion avec la mise en œuvre du PIC.
- Le PIC doit développer, sous différentes formes, la consultation des partenaires de manière plus systématique, ce qui lui permet d'ajuster le tir en permanence par rapport aux besoins du terrain.
- Les structures ordinaires doivent, plus que jamais, faire l'objet de soutien et d'encouragement dans la mise en place ou la reprise des mesures d'intégration.
- Les communes sont un public prioritaire dans le conseil et l'accompagnement.
- Si le PIC comprend huit domaines d'encouragement, le travail doit se faire de manière décloisonnée. Des mesures transversales aux huit domaines sont inscrites afin d'optimiser leur mise en œuvre, leur efficacité et leur suivi.
- Le PIC se recentre sur des mesures phare, afin d'ancrer des mesures pérennisables sur le long terme et adaptées au public cible.
- L'insertion des personnes issues de l'asile doit être une thématique reprise au niveau politique afin de disposer du levier nécessaire pour associer tous les services concernés et être transversale à tous les domaines d'encouragement.
- Pour ancrer sa politique et la piloter de manière efficiente, le BCI va privilégier la formule du conventionnement. L'appel aux projets ne sera conservé que pour des domaines dans lesquels les remontées du terrain permettent de compléter de manière pertinente l'offre existante, soit la prévention du racisme, l'intégration sociale et les projets complémentaires à l'apprentissage de la langue (projets dit « B »).
- Le BCI doit continuer à faire évoluer ses processus internes et outils de pilotage.

## **Rôle et contribution des structures ordinaires**

La préparation du PIC à partir de 2011 a été l'occasion pour le BCI, encore jeune dans le paysage vaudois de l'intégration, d'approcher certaines structures ordinaires dont il n'était pas, ou très peu connu. Le premier objectif a été de faire connaître le BCI et ses missions, puis de présenter le programme cantonal d'intégration comme le nouveau cadre pour la politique d'intégration. Il est vrai que dans un premier temps, les interlocuteurs ont retenu une source potentielle de financement. Lors des échanges qui ont suivi, il a été important d'expliquer et de répéter, avant, pendant le PIC I et certainement durant le PIC II que l'intégration spécifique n'avait pas vocation à se substituer à l'intégration ordinaire. Le positionnement du BCI vis-à-vis des structures ordinaires s'est affiné selon les contacts et les conclusions qu'il a pu tirer des différents états des lieux et son objectif s'est construit en fonction : expertise, information, soutien ou incitation financière.

### *Institutions de la petite enfance*

Le BCI a pris contact avec les principaux acteurs vaudois de la petite enfance, qui sont nombreux dans notre canton. La question de la migration est importante dans les réflexions des institutions spécialisées, mais les problèmes à résoudre sont transversaux et dépassent largement les possibilités et les ressources du BCI, par exemple les places de crèche. Les projets soutenus autour de l'encouragement précoce ont été considérés comme complétant de manière adéquate l'offre existante. Par conséquent, le BCI a mis à disposition ses ressources pour une mise en réseau autour de la thématique migratoire, a enrichi son expertise en mandatant une recherche sur les entraves de la population migrante aux structures d'accueil et qu'il a mise à disposition des structures ordinaires et surtout a contribué à la mise en place et au soutien financier d'une formation pour les professionnels de la petite enfance avec un module spécifique. L'interface avec les structures ordinaires est relativement claire, le BCI complétant le dispositif existant par des soutiens très spécifiques correspondant à sa mission.

### *Ecole et formation*

Très rapidement, le BCI a axé son effort sur le public des jeunes, en particulier le groupe d'âge des 18-25 ans primo-arrivants et avec un niveau de langue insuffisant pour intégrer des mesures de formation. Si le dispositif vaudois compte de très nombreux acteurs dans la formation, la coordination entre eux n'est pas toujours optimisée. Une collaboration s'est mise en place avec le département concerné (DGEP) pour créer deux classes pilotes pour ces jeunes qui ne disposaient pas d'offres adaptées à leur situation. Le but était clairement de mettre en place ce projet pilote, de l'évaluer et de constater les besoins dans le canton. Effectivement, la mise en place de ces classes a créé un appel d'air qui a mis en évidence la situation critique de certains de ces jeunes. Le besoin est évalué au minimum à 10 classes. Une note conjointe des deux départements est en cours de rédaction et va être montée au Conseil d'Etat pour demander la création de ces classes, tout en élargissant la base légale et la mission de la DGEP vis-à-vis de ce groupe d'âge. Le BCI va soutenir de manière dégressive ce projet encore deux ans, le temps que la procédure aboutisse. Il s'agira également d'une manière de récolter plus de données. L'interface avec la structure est idéale dans ce cas : le BCI cofinance une mesure dans une structure ordinaire pour l'aider à révéler le besoin et justifier la demande auprès du politique. Le soutien limité dans le temps est conventionné de manière claire entre les deux partenaires.

### *Marché du travail*

En matière d'employabilité, le BCI devait de se faire connaître du monde du travail. Les collaborations avec le SDE importantes s'agissant des personnes issues de l'asile puisque ce service est associé par le politique à la réflexion sur l'amélioration de leur insertion professionnelle. Pour le reste du public, le BCI se positionne surtout par son expertise du public migrant. Il propose ainsi au SDE une offre complémentaire pertinente, par exemple un manuel sur l'emploi pour les professionnels et les migrants. Le PIC II va viser à sensibiliser les acteurs du marché du travail à une formation pour son personnel en matière de communication interculturelle.

### *Système de la santé*

En matière de santé, avec ses campagnes de prévention contre les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, le BCI a pu collaborer à plusieurs reprises avec les professionnels de la santé, notamment avec le CHUV : formation et information des

professionnels, participation des professionnels de la santé à la carte de réseau et à la production de matériel. Le BCI a ensuite envoyé un questionnaire aux acteurs de la santé pour sonder les attentes vis-à-vis du BCI. Il semblerait que les besoins soient couverts dans ce domaine et que l'expertise du BCI est demandée selon les besoins : information générale ou plus spécifique. Le BCI est aussi sollicité pour jouer le rôle de vecteur de transmission de matériel ou d'information dans son réseau pour toucher les communautés de migrants.

De manière générale, le BCI est régulièrement sollicité par les structures ordinaires, école, Etat civil, OCOSP, par exemple pour la traduction de matériel. La ligne est d'accepter une fois, de façon incitative, et d'accompagner ce soutien par une « autonomisation » de la structure ordinaire (système clé en main pour une prochaine traduction), afin de pérenniser cette action. Le message est aussi martelé de rappeler que le public migrant n'est pas le public du BCI mais celui de toute structure ordinaire.

### **Rôle et contribution des villes et des communes**

Dans le cadre du PIC I, la prise en compte des communes a été au centre de la mise en place du dispositif. Avec ses 315 communes sur l'ensemble du territoire, le PIC avait mis en place une organisation à plusieurs niveaux : des antennes régionales, des appels aux projets, les relations avec les répondants à l'intégration, les commissions communales Suisses-immigrés (CCSI) et les Mini-PIC.

Les antennes régionales ont poursuivi leur travail d'approche et de d'accompagnement des communes, en particulier lors des appels aux projets. Elles ont alors conseillé les communes dans le dépôt de projets, ou profité des appels aux projets pour les sensibiliser et les inciter à mettre en place des mesures. Le BCI a également favorisé, dès que cela s'avérait possible, le conventionnement des projets communaux, afin de pérenniser les actions, valoriser l'engagement communal et soulager les communes des lourdeurs administratives. Elles ont également mis à disposition des CCSI leur temps et leur énergie pour les soutenir dans leur travail quotidien et inciter, quand cela était possible, toutes les communes pour lesquelles il était pertinent d'en créer. A ce jour, vingt-trois CCSI existent et sont des partenaires précieux pour l'intégration. Elles ont été réunies deux fois pendant le PIC, sous la bannière de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI), afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques. Enfin, les répondants à l'intégration, instaurés par la loi vaudoise comme une obligation pour toutes les communes, se réunissent chaque année. Le BCI a inauguré la formule de deux séances régionales afin de favoriser la participation. Les échanges ont montré que les besoins de clarifier les cahiers des charges, par exemple, sont réels et le PIC II entend prendre en compte ces besoins. Par ailleurs, le développement d'une politique en matière de primo-information a été l'occasion d'intensifier les échanges avec les communes, en particulier avec les contrôles des habitants. Quatre séances régionales ont été organisées sur ce thème, uniquement pour les communes. Ces enceintes d'échanges et d'information ont été autant de précieuses occasions pour le BCI d'informer, sensibiliser, nouer des liens mais aussi de récolter les besoins. Les relations avec les communes sont cultivées également par le biais d'autres canaux, par exemple des thématiques telles que les échanges dans le cadre des plateformes, cours de langue ou racisme, le GEPI pour la primo-information, l'information et l'incitation à développer des projets pour l'encouragement à la naturalisation. Le BCI collabore et échange régulièrement avec le pôle « communes » du SPOP et avec la division naturalisation pour les questions liées à la thématique. La mise à disposition d'outils concrets, tels que le catalogue de projets pour une vision d'ensemble ou

la proposition de conventions pour alléger le travail de communes ou CCSI porteuses des projets, contribuent à renforcer les liens avec le canton.

Le PIC I a inauguré la formule des Mini-PIC, spécificité vaudoise. Ce programme est proposé aux cinq communes ayant un poste de délégué à l'intégration, soit Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains, ce qui représente le tiers de la population vaudoise. Le système Mini-PIC se décline comme suit : pour cinq des domaines d'encouragement - primo-information, conseil, encouragement précoce, employabilité et intégration sociale - les communes partenaires développent un programme Mini-PIC qui se déroule sur 4 ans. Une convention est proposée sur le même modèle que celle qui lie la Confédération et le Canton. Charge à la commune de fournir au BCI un programme d'intégration communal sur quatre ans.

Une plateforme de rencontre a été instituée et se réunit 3 à 4 fois par année pour des informations, échanges et débat sur les questions communes. Les objectifs fixés étaient de reconnaître, de soutenir et d'ancrer les politiques communales d'intégration forte tout en s'appuyant sur les connaissances et les expériences de ces communes pour mettre en œuvre une politique cantonale d'intégration, en renforçant ainsi le rôle des communes et en clarifiant les relations canton – communes, afin de permettre au BCI de se concentrer sur les zones périurbaines.

Les défis étaient nombreux : garantir la cohérence de l'ensemble du PIC alors que trois domaines d'encouragement ne faisaient pas partie des Mini-PIC (Protection contre la discrimination, Langue, Interprétariat communautaire) ; assurer une harmonisation des différents Mini-PIC avec le PIC cantonal tout en respectant les réalités communales ; faire en sorte que le Mini-PIC ne soit pas une charge pour les communes, mais une chance de développer de nouvelles dynamiques ; veiller au dynamisme et à l'engagement de toutes les autres communes.

Dans la pratique, le système des Mini-PIC a demandé de la part des communes participantes et du canton un fort investissement et beaucoup d'énergie dans sa mise en place. Les ajustements ont eu lieu tout le long du PIC et se poursuivront dans le cadre du PIC II : articulation et cohérence avec le PIC cantonal, positionnement des antennes régionales par rapport aux villes Mini-PIC, communication et relations avec les partenaires, notamment associatifs, financement des projets etc..

En dépit de tous les points à clarifier et à améliorer, la formule des Mini-PIC fait maintenant partie intégrante du paysage vaudois de l'intégration, autant pour les partenaires institutionnels, associatifs que politiques. Certaines communes se sont intéressées très tôt à cette formule en débutant un processus de réflexion sur la création d'un poste de délégué à l'intégration afin de bénéficier de ce système. Certaines procédures ont abouti, d'autres sont en cours.

Dans le cadre du PIC II, il a été décidé que la formule des Mini-PIC serait reconduite, à quelques aménagements près (par exemple suppression d'objectifs cantonaux pour s'appuyer directement sur les objectifs stratégiques fédéraux). Les villes participantes ont été consultées à cet égard et ont manifesté leur satisfaction quant au système existant. Pour maintenir le soutien aux villes, le canton a consenti un effort supplémentaire pour assurer la même contribution financière et ne pas répercuter la baisse financière du PIC II sur les budgets Mini-PIC. En revanche, la formule ne sera plus ouverte à d'autres candidats : le défi du PIC I avait été de prendre en compte l'existant, le PIC II doit maintenir la cohérence et

l'équilibre du dispositif mis en place. Les villes et communes actives et intéressées se verront proposer des conventions de subventionnement pour leurs différentes mesures, ce qui a l'avantage de pérenniser et de valoriser l'action d'intégration, sans imposer un cadre trop contraignant.

## **Rôle d'autres acteurs dans l'encouragement de l'intégration**

Dans le canton de Vaud, les actions d'intégration sont menées depuis de très nombreuses années par un dispositif associatif extrêmement riche, actif bien avant la mise en place du PIC. Certaines de ses associations, notamment les associations professionnelles, ont une collaboration établie et suivie avec le BCI : Appartenances, Français en Jeu, Lire et Ecrire, Caritas. Avec ces partenaires, le BCI a conclu des conventions de subventionnement couvrant l'ensemble du PIC, ce qui permettait de s'assurer des prestations de qualité, tout en garantissant aux associations une vision sur les quatre années. Le PIC a ainsi permis de consolider des relations de confiance, d'établir des objectifs communs et de fournir des moyens supplémentaires à des acteurs engagés et précieux pour le dispositif vaudois. Une place a été également réservée à un acteur particulier dans le canton Vaud, le CSP. En effet, le CSP a été pendant de nombreuses années centre de compétences en matière d'intégration, avant que le mandat ne soit repris par le canton. Le PIC a été l'occasion de formaliser un mandat de prestation avec cet acteur dont le savoir-faire et le professionnalisme sont unanimement reconnus. Le PIC II sera l'occasion de consolider et de développer cette collaboration.

Par ailleurs, les associations de migrants sont très nombreuses dans le canton, près de 450, et ne connaissent en général le BCI que via les appels aux projets. Par son cadre plus large, le PIC a permis de répondre aux attentes de ces partenaires, en particulier en matière de soutien de projets d'intégration sociale ou encore de prévention du racisme. Le soutien à leurs projets permet au BCI de les accompagner, travail effectué grâce aux antennes régionales. Malgré cette prestation de proximité fournie par le BCI, un effort accru doit être accompli dans le cadre du PIC II afin de mieux valoriser ces partenaires et d'être à l'écoute de leurs besoins. Le BCI sera attentif à les impliquer de manière plus active dans ses différentes actions, par exemple, par le biais de consultations. Il veillera aussi à leur proposer des formations propres à renforcer les compétences de leurs membres.

Pour compléter le paysage vaudois de l'intégration, il nous semble important de signaler l'existence d'acteurs significatifs, quand bien même ils ne sont pas financés par le PIC. C'est le cas de la CCCI. Cette dernière est un organe consultatif du Conseil d'Etat dont les missions sont, entre autres, d'étudier et documenter la problématique de l'intégration des étrangers et de formuler des propositions au Conseil d'Etat en matière d'intégration des étrangers dans le Canton. Afin de mener à bien ces tâches, la CCCI s'est dotée depuis 2014 d'un programme de travail définissant un certain nombre de sujets à aborder durant la législature ainsi qu'une méthodologie pour mener à bien ses missions. Chaque année, les membres de la Chambre choisissent une thématique à analyser lors de l'exercice suivant, en lien avec l'actualité et les préoccupations du terrain. Les thèmes suivants ont été choisis :

- « La professionnalisation de l'intégration: quel avenir pour les associations »
- « Valoriser la formation et la qualification des adultes : le défi post 09 février »
- « Quel engagement citoyen dans une société multiculturelle ? »

- « La politique d'accueil suisse répond-elle à tous les besoins ? »

Les Assises attirent chaque année pas moins de 150 à 170 participants. Un accent particulier a été mis sur la participation des associations de migrants en choisissant des thèmes qui font écho à leurs préoccupations quotidiennes. Par ailleurs, dans le cadre de ses Assises, la CCCI remet chaque année un prix qui récompense un projet ou un engagement en faveur du vivre ensemble.

Outre l'organisation des Assises et la rencontre des CCSI, la Chambre joue son rôle de caisse de résonance pour faire remonter les besoins du terrain. Elle est également un relai de transmission des informations vers les communautés de migrants. Enfin, chaque année, la Chambre adresse ses recommandations au Conseil d'Etat dans un rapport annuel.

### **Pilotage politique et stratégique du PIC, description de la structure mise en œuvre prévue dans le canton**

Le BCI est l'entité responsable du pilotage de la politique d'intégration en général, et par conséquent du PIC. Dans cette tâche, elle est soutenue par la Direction du SPOP, service dont il dépend, et par le Secrétariat général du département qui s'implique directement dans certains dossiers stratégiques, comme par exemple l'insertion professionnelle des admis provisoires.

Lors de la mise en place du PIC I, le BCI avait procédé à un renforcement de ses ressources et à une réorganisation qui lui permettait de mener à bien sa mission. En cours de programme, le travail de réflexion s'est poursuivi, afin de disposer, au-delà du PIC, d'une véritable vision pour le canton de Vaud.

Ainsi, la Direction du BCI a travaillé sur l'élaboration d'une feuille de route stratégique, laquelle a servi de base pour décider des orientations et des décisions dans l'élaboration du PIC II. Parmi les décisions pertinentes à relever dans ce cadre, celles de conserver et de renforcer le lien avec le terrain. La mise en œuvre de cette décision passe par la spécialisation de collaborateurs des antennes dont le cahier des charges est consacré exclusivement à la gestion de leur région. Le découpage en trois régions permet de couvrir l'ensemble du territoire. Ainsi, le BCI demeure en lien avec les besoins du terrain et s'enrichit des apports des différents acteurs. Un accent particulier est mis sur les communes. De plus, pour mieux toucher tous les publics et de manière la plus efficace, la communication a été envisagée comme un axe transversal à tout le travail du BCI : un poste de chargée de communication est créé. La personne travaillera de manière coordonnée avec le responsable de la communication du SPOP. Enfin, la Direction est renforcée dans le but d'assurer un meilleur pilotage stratégique.

Pour l'élaboration du PIC II, la Direction du BCI tenait à ce que tous les collaborateurs soient associés à l'élaboration du PIC, chacune et chacun s'est vu attribuer un rôle en plus de la participation à une réflexion collective. Les responsables des domaines d'encouragement ont effectué un travail de bilan du PIC I. Pour chaque domaine ont été recensées les mesures qui avaient fonctionné et celles qui n'avaient pas été satisfaisantes. Avec le soutien et la validation de la Direction, les pistes pour le PIC II ont été retenues.

Une séance collective a permis d'avoir une vue d'ensemble des bilans des domaines d'encouragement, des pistes pour le PIC II, des difficultés transversales. La Direction a

ensuite tranché et proposé des pistes pour les questions en suspens. En plus de la rédaction des grilles et du texte concernant son domaine d'encouragement par chaque responsable, des rôles transversaux ont été confiés aux autres collaborateurs, responsables d'antennes, chargée de communication et secrétariat. Une lecture transversale a été réalisée sur les points suivants : structure de mise en œuvre et coordination avec les structures ordinaires, association des villes et des communes, assurance de la qualité, formulation et cohérence de la grille, formulation des abréviations, formulation des mots types, orthographe et mise en page. La Direction pour sa part a pris en charge, outre l'accompagnement et la validation, la partie générale ainsi que les ressources financières et en personnel.

Le pôle discrimination a pu bénéficier d'un coaching offert par le SLR. Le pôle conseil a fait l'objet d'une rédaction à « 8 mains ». Des groupes ad hoc se sont spontanément formés en fonction des besoins et des échanges.

Ainsi le PIC II devient un projet commun auquel l'ensemble de l'équipe, en plus des partenaires, a contribué à élaborer et auquel il sera plus aisé d'adhérer.

## **Rôle de la coordination en matière d'asile et collaboration avec le service pour les questions de l'intégration**

Le canton de Vaud a mis en place un dispositif spécifique pour les questions liées à l'asile, qui implique plusieurs acteurs en plus du BCI. Les organismes responsables occupent des statuts et des liens différents par rapport à l'administration cantonale.

Un établissement de droit public, l'EVAM est chargé d'octroyer l'assistance et l'hébergement aux requérants d'asile et aux personnes au bénéfice d'une admission provisoire. La loi sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) règle ses compétences. Ses rapports avec l'Etat sont réglés par une convention de subventionnement annuelle, gérée par la Coordination Asile (COASI) qui est rattaché à la Division asile du SPOP. En ce qui concerne le domaine de l'intégration des personnes au bénéfice d'une admission provisoire, l'EVAM est à la fois organisateur de programmes internes et organisme en charge de l'orientation. Il a la possibilité d'orienter les personnes dans des mesures organisées par des prestataires externes à l'établissement. Dans ce cadre, le BCI a ouvert l'accès pour ce public à plusieurs catalogues de mesures de services cantonaux et communaux. Dans le cadre de l'organisation de ses programmes internes, l'EVAM entretient des relations avec certaines associations actives dans le domaine de l'insertion professionnelle et plusieurs communes du canton.

Le CSIR est rattaché au Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS) : dévolu entièrement à l'insertion des réfugiés statutaires et des réfugiés admis à titre provisoire, ses compétences sont réglées par La loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

Le BCI, quant à lui, gère l'enveloppe des forfaits d'intégration qu'il transfère en grande partie à ces deux institutions. Le versement des forfaits à ces deux institutions est inscrit dans des conventions. Le BCI organise régulièrement des séances avec ces deux partenaires.

L'intégration des admis provisoires (AP), des réfugiés admis provisoires (RAP) et des réfugiés statutaires (RS) est un réel défi pour le canton de Vaud. En effet, le taux d'activité est de 14.4% pour les RS (23.6% au niveau national), contre 20% pour les AP et RAP combinés (29.2% au niveau national) (Source : SEM, statistique asile 28.02.2017). Par

conséquent le BCI, en tant qu'entité responsable de la gestion des forfaits d'intégration, travaille depuis cinq ans à améliorer la coordination entre les différents acteurs. Des audits ont été mandatés afin de disposer de recommandations pour orienter le travail du canton et des groupes de travail ont été créés pour mettre en œuvre ces dites recommandations.

Plusieurs niveaux de travail ont été institués, de manière stratégique, incluant l'ensemble des partenaires y compris la hiérarchie politique. Les thématiques abordées sont liées aux services concernés. Un accent particulier a été mis sur l'amélioration de la prise en charge du bénéficiaire, quel que soit son statut, admis provisoire ou réfugié statutaire, afin d'éviter les ruptures dans le parcours d'intégration, ce qui a induit à une collaboration plus formalisée et mieux suivie entre l'EVAM et le CSIR. L'utilisation des forfaits compensatoires a en outre permis d'initier un certain nombre de projets pilotes afin d'expérimenter des formats et des mesures innovants, avec des prestataires nouveaux, et ce, pour les deux publics. Cela a permis au CSIR et à l'EVAM d'instituer et de consolider le travail en commun, tout en intensifiant leurs échanges. La COASI, pour sa part, est associée à toutes les réflexions et discussions.

Le travail dans le cadre du PIC II va poursuivre l'effort de coordination, avec comme objectif que le public issu de l'asile bénéficie d'une réflexion et d'une prise en charge globale qui soit celle du canton et pas uniquement d'une entité. Ainsi, des objectifs fondamentaux comme la prise en charge rapide et l'identification de publics prioritaires, comme les jeunes, pourront être communs à l'ensemble du dispositif et les efforts des uns et des autres coordonnés dans l'intérêt du bénéficiaire.

En parallèle, le travail entamé dans le cadre du PIC I pour ouvrir les mesures du dispositif global aux personnes issues de l'asile va se poursuivre activement. Cela passe par une information aux prestataires de mesures et une collaboration soutenue avec l'EVAM et le CSIR. Les liens entre le PIC et les mesures spécifiques pour les AP et RS sont régulièrement discutés avec les différents partenaires.

## **Ressources financières pour la mise en œuvre du PIC 2018-2021**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce programme d'intégration, un budget annuel de plus 9,5 millions sera nécessaire, dont près de 4 millions de contributions du SEM. A cela s'ajoute encore les forfaits d'intégration. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

Le détail du budget se trouve dans la grille financière annexée.

## **Liste des acronymes**

- AP : Admis provisoires
- BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- BLI : Bureau lausannois pour les immigrés
- CCCI : Chambre cantonale consultative des immigrés

- CCSI : Commissions communales Suisses-immigrés
- CHUV : Centre hospitalier universitaire vaudois
- COASI : Coordination Asile
- CSIR : Centre social d'insertion des réfugiés
- DECS : Département de l'Economie et du Sport
- DGEP : Direction Générale de l'enseignement post obligatoire
- EVAM : Etablissement vaudois d'accueil des migrants
- LASV : Loi sur l'action sociale vaudoise
- LEtr : Loi fédérale sur les étrangers
- LIEPR : Loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- OCOSP : Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
- PIC : Programme d'intégration cantonal
- RAP : Réfugiés admis provisoires
- RS : Réfugiés statutaires
- SDE : Service de l'emploi
- SEM : Secrétariat d'Etat aux migrations
- SG : Secrétariat général
- SPAS : Service de la prévoyance et de l'aide sociales
- SPOP : Service de la population
- SEM : Secrétariat d'Etat aux migrations
- CSP : Centre social protestant
- SLR : Service de lutte contre le racisme
- LARA : Loi sur l'aide aux requérants d'asile

## B DOMAINES D'ENCOURAGEMENT DU PIC 2018-2021

### Primo-information

#### Contexte

Le travail de primo-information, pour le canton de Vaud, est à la fois message de bienvenue, information de base et orientation. Il s'agit d'une part d'accueillir avec bienveillance le nouvel arrivant afin d'installer un climat de confiance et d'autre part de lui transmettre les informations de base quant aux conditions de vie essentielles, aux droits et devoirs, et aux offres d'intégration. Les retours des partenaires de la primo-information, comme par exemple les contrôles des habitants, les permanences info-conseil ou le Groupe d'experts en primo-information (GEPI) durant le PIC I ont souligné l'existence de deux phases distinctes dans l'installation des nouveaux arrivants. Fort de ce constat, le BCI a développé une stratégie en deux temps correspondant à des besoins différents en matière de primo-information. La première coïncide avec l'arrivée dans le canton: les primo-arrivants ont accès à de l'information générale, souvent écrite et traduite. Puis, après quelques mois d'installation, des questions plus spécifiques se posent : il convient alors de pouvoir répondre aux besoins de manière personnalisée en dispensant une information complémentaire adaptée, généralement de caractère oral. C'est pourquoi le domaine de la primo-information est transversal aux autres domaines du programme d'intégration vaudois, notamment celui du conseil.

Le PIC I a montré, à travers les états des lieux et les différents échanges avec les acteurs concernés par la primo-information (communes, contrôles des habitants, structures ordinaires, associations) que les besoins en primo-information sur le canton de Vaud sont variables selon le type de population et la région. L'Etude de l'EESP sur les besoins des primo-arrivants<sup>1</sup> mandatée par le BCI est venue confirmer l'importance cette diversité. En effet, le groupe cible de la primo-information est nombreux et hétérogène. Selon les dernières statistiques, ce ne sont pas moins de 24'477 immigrants internationaux qui ont été accueilli sur le sol vaudois en 2015, la plupart venant de l'UE/AELE (77,5%), mais aussi d'Asie (9,9%), d'Afrique (2,8%) d'Amérique du Nord (2,7%), d'Amérique latine (2,6%) et d'Australie/Océanie (0,4%). Les principaux motifs d'immigration sont, par ordre d'importance, l'activité lucrative (38,1%), le regroupement familial (27,2%) ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel (25,8%). Dans la majorité des cas, les primo-arrivants sont des jeunes adultes (20-39 ans) (55,3%). Les besoins relatifs à la primo-information peuvent donc considérablement varier selon la phase d'installation, les lieux d'origine, les motifs d'immigration, l'âge, la langue ou encore le niveau socio-économique. La primo-information doit donc être adaptée en fonction des besoins et profils des nouveaux arrivants.

De plus, le canton de Vaud est caractérisé par une mosaïque communale importante. Les 309 communes vaudoises, partenaires principaux en matière de primo-information, se diversifient de par leur taille, leur environnement (rural/urbain), leur densité et leur

---

<sup>1</sup> Bhamma Steiger et Antonio Magalhaes de Almeida, *Analyses des besoins des primo-arrivants : Quelles informations à transmettre aux nouveaux habitants étrangers dans le Canton de Vaud ?* Lausanne : Ecole d'études sociales et pédagogiques, 2015.

pourcentage de population étrangère. Le programme d'intégration cantonal vaudois (2014-2017) a permis la construction d'un modèle d'accueil à géométrie variable, prenant en compte à la fois le bénéficiaire et les professionnels (communes, contrôles des habitants, structures ordinaires, associations). L'objectif du PIC II est de consolider le modèle mis en place en renforçant et en harmonisant les activités et les prestations de primo-information et en soutenant les différents acteurs concernés par la primo-information sur l'ensemble du territoire vaudois.

### **Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires**

L'offre en matière de primo-information sera consolidée par des mesures complémentaires et adaptées au contexte vaudois.

Le BCI va continuer à produire l'information écrite sur les principales conditions de la vie en Suisse et sur les offres d'intégration pour tous les primo-arrivants. Dans une démarche exploratrice nourrie par l'expérience de projets pilotes mis en œuvre dans d'autres cantons, il va en outre développer et adapter ses moyens de diffusion de l'information aux nouvelles technologies de l'information (site internet). Afin d'adapter le contenu de l'information, le BCI consultera ses différents partenaires (communes, associations, structures ordinaires) et les bénéficiaires (population migrante) par le biais du GEPI et/ou de workshops.

En complémentarité avec l'information écrite, le BCI souhaite que l'accès à une information orale adaptée aux besoins spécifiques des primo-arrivants soit couvert sur l'ensemble du territoire vaudois. Dans le cadre du PIC I, La Fraternité du CSP, service social pour immigré-e-s, a développé des permanences régionales durant lesquelles sont fournies des prestations d'information, d'orientation, de conseils et de soutien dans des démarches administratives, sociales et juridiques, et ce sur toutes les questions de la vie quotidienne. Le BCI va donc renforcer sa collaboration avec le CSP afin d'atteindre les primo-arrivants sur l'ensemble du territoire vaudois. Les communes accueillant les permanences participeront à la mise en œuvre de cette prestation.

La collaboration entre les acteurs concernés par la primo-information est facilitée lors de rencontres organisées par le BCI. Durant le PIC I, un groupe d'experts en primo-information (GEPI) a été mis en place. Cette collaboration a permis d'échanger sur les bonnes pratiques, sur des outils d'aide concrets pour les communes et sur la mise en place d'activités d'informations individuelles et collectives (guide, cérémonie d'accueil des nouveaux habitants). Cette collaboration va se poursuivre lors du PIC II durant lequel deux rencontres par années sont prévues. Un accent particulier va être mis sur les structures ordinaires, les écoles notamment, car celles-ci ont été identifiées comme des institutions clés pour élargir le champ en termes de publics et de diffusion de la primo-information.

Le BCI a soutenu les communes en matière de primo-information, notamment par le biais de deux appels à projets. Ceux-ci n'ayant pas débouché sur des résultats satisfaisants, le BCI va changer sa stratégie de soutien et de conseil aux projets en matière de primo-information auprès des communes, en adoptant une approche ciblée, par exemple via ses antennes régionales ou encore les répondants à l'intégration. En plus des deux formations proposées aux contrôles des habitants durant le PIC I (la formation pour les nouveaux collaborateurs des contrôles des habitants et la formation certifiante), une formation continue dans le domaine de la primo-information destinée aux collaborateurs des contrôles des habitants

sera mise sur pied durant le PIC II. De plus, le BCI va mettre en place des outils d'information en primo-information à destination des communes sur la base des besoins qui ont été exprimés durant la consultation pour les PIC II, ainsi qu'au sein du GEPI.

### **Association des villes et des communes**

Les communes seront fortement associées au développement de ce domaine, en particulier par le biais d'entités telles que les CCSI, de personnes clés et d'associations de migrants très présentes sur le terrain. Il s'agit de favoriser les différentes portes d'entrées qui donnent accès au public migrant.

Concernant la diffusion et la promotion de l'information écrite auprès des primo-arrivants, les communes et particulièrement les contrôles des habitants jouent un rôle primordial. Le BCI continuera son travail de sensibilisation pour une remise systématique du matériel d'information aux nouveaux arrivants. Les communes accueillant les permanences du CSP seront associées à la mise en œuvre du projet, notamment pour la mise à disposition des locaux. De plus, une participation active de leur part à la promotion de cette nouvelle prestation sera nécessaire. Les communes jouent aussi un rôle important en matière d'expertise. En effet, des représentants des communes (municipaux, contrôles des habitants, etc.) font partie du GEPI et remontent ainsi les informations du terrain. Finalement, les communes, notamment au travers du contrôle des habitants, jouant un rôle premier envers les primo-arrivants, le BCI prévoit de développer davantage de formations sur la primo-information destinées aux contrôles des habitants et de créer des outils d'information utiles au développement du domaine par les communes.

### **Ressources financières et en personnel**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de CHF 630'500.- est nécessaire. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration ; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

50% de temps de travail est consacré à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures de ce pôle d'encouragement.

### **Assurance qualité**

Les enseignements tirés du PIC 2014-2017 et de la séance de consultation des partenaires en amont du PIC II, l'étude de l'EESP sur les besoins de nouveaux arrivants,<sup>2</sup> ainsi que les échanges de bonnes pratiques avec les autres cantons et le SEM montrent que les mesures suivantes peuvent contribuer à développer la qualité de la primo-information et l'identification des besoins en matière d'encouragement de l'intégration :

- Matériel « Bienvenue » sur les offres d'intégration, droits et obligations, traduit en plusieurs langues.

---

<sup>2</sup> Bhamma Steiger et Antonio Magalhaes de Almeida, *op. cit.*

- Combinaison d'une information individuelle et collective, par exemple les permanences, matériel d'informations dans différentes langues, site internet.
- Formations initiales et formations continues pour les collaborateurs des communes
- Plan régional et travail en réseau avec tous les acteurs concernés
- Outils d'informations sur la primo-information pour les communes

## **Mesures 2018-2021**

En fonction des différents constats tirés du Programme d'intégration 2014-2017, quatre outcome ont été définis pour ce domaine d'encouragement:

1. Tous les primo-arrivants sur le canton de Vaud ont accès à une information écrite sur la primo-information.
2. Tous les nouveaux arrivants sur le canton de Vaud ont accès à une information orale sur la primo-information.
3. Informés de la politique cantonale d'intégration, les acteurs concernés par la primo-information et les structures ordinaires se connaissent et collaborent.
4. Les communes sont soutenues et conseillées en matière de primo-information.

## **Description des prestations (output) et des effets (outcome)**

### **Outcome 1**

**Tous les primo-arrivants sur le canton de Vaud ont accès à une information écrite sur la primo-information.**

La primo-information est avant tout information, mais nous distinguons l'information écrite (Outcome 1) et l'information orale (Outcome 2). La forme et le contenu de l'information écrite telle que produite lors du PIC doivent être adaptés à la fois au contexte et aux nouvelles technologies, afin d'améliorer l'accessibilité.

### **Output 1.1**

*« D'ici fin 2021, le nombre de communes vaudoises qui connaissent et commandent le matériel Bienvenue destiné aux primo-arrivants a doublé par rapport au PIC I (augmentation de 100%). »*

La brochure Bienvenue va être rééditée puis traduite dans les 13 langues. Lors de la réédition, il est prévu de revoir son contenu afin de l'adapter au nouveau Portail Bienvenue mis en ligne à la fin de l'année 2017. Pour ce faire, le BCI devra consulter ses partenaires, dont le GEPI ainsi que les contrôles des habitants (principal acteur actif dans la primo-information).

Un travail important de promotion doit être fait par les antennes du BCI pour que les communes et les acteurs concernés par la primo-information utilisent ce matériel Bienvenue comme outil lors de leur travail de primo-information.

### Output 1.2

*« La population migrante, dont la majorité des admis provisoires et réfugiés, a accès au matériel Bienvenue. »*

Un travail important de promotion du matériel Bienvenue doit être fait par les antennes du BCI auprès des communes et des acteurs concernés par la primo-information, afin qu'une grande partie des primo-arrivants du canton de Vaud, dont la majorité des admis provisoires et des réfugiés aient accès à une information écrite et générale sur les conditions de vie en Suisse ainsi que les droits et obligations. Pour le public issu de l'asile, le BCI développe une stratégie avec les entités du dispositif spécifique, soit, le CSIR et l'EVAM.

### Output 1.3

*« D'ici 2021, les primo-arrivants, dont la majorité des admis provisoires et réfugiés, connaissent le Portail web Bienvenue. »*

Une stratégie de diffusion et d'implémentation est à définir avec le pôle Communication du BCI. L'utilisation toujours plus importante des nouvelles technologies et leur accès compatible avec la mobilité, implique la nécessité de développer et promouvoir le futur Portail web Bienvenue. Les antennes du BCI relayeront cette prestation auprès des communes et des acteurs concernés par la primo-information afin que les primo-arrivants, dont la majorité des admis provisoires et réfugiés du canton de Vaud aient accès à une information écrite et générale sur les conditions de vie en Suisse ainsi que sur les droits et obligations. Le BCI sensibilise ses partenaires du dispositif spécifique, EVAM et CSIR, à la diffusion de cette information, voir pour l'EVAM, à l'utilisation du site, avec les bénéficiaires.

### Output 1.4

*« D'ici 2021, un courrier de Bienvenue multilingue est envoyé à tous les primo-arrivants. »*

Les bonnes pratiques qui ont émergé du PIC I ont souligné l'importance de traduire les documents administratifs à destination des primo-arrivants. En effet, certaines catégories de primo-arrivants, de par la diversité des motifs de migration, n'ont pas ou peu eu l'occasion de se familiariser avec le français avant leur arrivée (réfugiés, regroupement familial). Il est donc nécessaire que les courriers qui visent la diffusion d'une primo-information de qualité soient traduits dans les principales langues d'arrivée. De plus, la phase 2014-2017 a mis au jour des disparités en termes d'information en fonction des volontés communales, générant de fait une inégalité des chances. Un courrier de Bienvenue multilingue sera donc envoyé à tous les primo-arrivants dans le but qu'ils se sentent bienvenus et reçoivent une information sur les principales conditions de vie en Suisse et sur les offres d'intégration.

Le concept et la manière d'envoyer ce courrier sont à définir avec l'autorité de tutelle du contrôle des habitants au SPOP.

### Outcome 2

<b>Tous les nouveaux arrivants sur le canton de Vaud ont accès à une information orale sur la primo-information.</b>
--

En complémentarité de l'information écrite et afin d'offrir une prestation personnalisée et répondant aux besoins spécifiques des nouveaux habitants, le canton de Vaud combinera différents dispositifs d'information orale.

### Output 2.1

*« D'ici à 2021, des permanences info-conseil- migration sont accessibles sur l'ensemble du territoire vaudois à tous les primo-arrivants. »*

Dans la continuité du PIC I, des permanences info-conseil-migration de la Fraternité du CSP seront disponibles sur l'ensemble du territoire vaudois pour tous les primo-arrivants. Les enseignements du PIC I et les bilans intermédiaires effectués avec la Fraternité du CSP ont montré que ces dernières répondent à un besoin sur tout le canton et permettent de fournir des prestations professionnelles d'information, d'orientation, de conseils et de soutien dans des démarches administratives, sociales et juridiques sur toutes les questions de la vie quotidienne. Dans un premier temps, en étroite collaboration avec le CSP, le concept de permanence devra être redéfini en vue de couvrir tout le territoire vaudois. Dans un deuxième temps, le BCI et le CSP identifieront les communes accueillant des permanences.

Les communes accueillant une permanence du CSP seront associées à la mise en œuvre du projet, notamment pour la mise à disposition des locaux. De plus, une participation active de leur part à la promotion de cette nouvelle prestation sera nécessaire. Dès 2019, les premières permanences ouvriront.

### Output 2.2

*« D'ici 2021, un programme de mentorat destiné aux primo-arrivants du canton de Vaud est développé en complémentarité aux permanences. »*

En complémentarité aux permanences, un concept de mentorat est à développer dans le but d'offrir une information orale personnalisée aux primo-arrivants ayant des besoins spécifiques. Sur le canton de Vaud, de nombreuses associations ont mis en place des projets de mentorats, dont certains financés par le BCI. Dans un premier temps, il s'agira de faire un état des lieux des projets de mentorats et des associations de mentorats actives dans le canton de Vaud. Dans un deuxième temps, le concept de mentorat sera défini afin de démarrer la mise en œuvre au début de l'année 2019. Une stratégie d'encouragement auprès des communes pour le développement de projets de mentorat sera développée par une approche ciblée du pôle primo-information et des antennes du BCI.

Selon l'évaluation du programme de mentorat de la Confédération du 30 mars 2017, les programmes de mentorat permettent d'atteindre les objectifs de la politique d'intégration et seraient une méthode efficace pour intégrer les étrangers et qui est bénéfique à tous les participants.

### Output 2.3

*« Dès 2018, deux journées d'accueil pour les familles syriennes sont organisées par groupe d'arrivée. »*

Dans le cadre du projet d'accueil des familles syriennes par la Confédération, le canton de Vaud est chargé de les accueillir et de les intégrer. Le BCI a la responsabilité d'organiser deux journées d'accueil par groupe d'arrivée dans le but de leur donner les informations nécessaires à leur installation dans le canton de Vaud, soit sur la vie en Suisse, leurs droits et obligations. La définition d'un concept et le choix du prestataire seront définis d'ici fin 2017, afin que les premières journées d'accueil démarrent en 2018. Le BCI associera les différents services de l'Etat (notamment SPAS, SPOP) et les organisations non-gouvernementales (OSAR, Appartenances, EPER, Croix-Rouge, Nous autres pour les

autres, etc.) et organismes prestataires dans le domaine de la migration (EVAM, Caritas, Fondation Le Relais, etc.).

### **Outcome 3**

**Informés de la politique cantonale d'intégration, les acteurs concernés par la primo-information et les structures ordinaires se connaissent et collaborent.**

Conscient qu'une bonne information passe par une communication efficace et une collaboration étroite entre les différents partenaires, le canton de Vaud continue de renforcer son dispositif de collaboration et de consultation.

#### **Output 3.1**

*« Durant tout le PIC, un groupe d'experts en matière de primo-information (GEPI) se réunit 2 fois par an. »*

Le groupe d'experts en primo-information (GEPI) est formé de personnes-clés de l'administration cantonale et communale. Organe de consultation et d'accompagnement, il suivra la mise en œuvre du PIC II à raison de 2 séances par année.

### **Outcome 4**

**Les communes sont soutenues et conseillées en matière de primo-information.**

Le partenaire incontournable en termes de primo-information est les communes, plus particulièrement les contrôles des habitants, puisqu'ils reçoivent chaque nouvel habitant et lui fournissent les informations essentielles quant à son installation. C'est pour cette raison que la collaboration avec toutes les communes du canton est un objectif à part.

#### **Output 4.1**

*« Des formations existent et sont proposées aux contrôles des habitants. »*

Les contrôles des habitants constituent un acteur majeur dans la primo-information, car ils sont en contact direct et premier avec les primo-arrivants. Ainsi, les deux formations proposées aux contrôles des habitants durant le PIC I (la formation pour les nouveaux collaborateurs des contrôles des habitants et la formation certifiante), vont se poursuivre durant le PIC II. Sur la base des consultations effectuées auprès d'un échantillon de contrôle des habitants en 2016, il est apparu un besoin de réactualiser les connaissances acquises pour renforcer le lien avec la pratique. Le besoin d'une formation continue destinée aux contrôles des habitants s'est aussi fait ressentir au sein du GEPI. Le BCI va donc ajouter une formation continue dans le domaine de la primo-information destinée aux collaborateurs des contrôles des habitants qui sera mise sur pied durant le PIC II. La promotion sera effectuée par les canaux dont dispose le BCI, tels que les séances pour les répondants à l'intégration, les enceintes d'information et de travail du BCI comme le GEPI, les rencontres de l'Association Vaudoise des Contrôles des Habitants (AVDCH) et des associations régionales.

#### **Output 4.2**

*« Dès 2020, les communes disposent d'outils d'information en primo-information. »*

Lors de la consultation des partenaires en amont du PIC II, les besoins en outils d'information en primo-information ont été fortement exprimés. Une collaboration avec les communes sera essentielle pour la conception de ces outils, afin de répondre au plus près de leurs besoins. Un groupe de travail composé notamment des représentants des communes et des contrôles des habitants participera à la création de ces outils d'information.

#### Output 4.3

*« Durant tout le PIC, des communes bénéficient d'un soutien spécifique pour développer des projets en primo-information. »*

Afin d'assurer une couverture régionale et péri-urbaine des prestations, une stratégie de soutien spécifique pour le développement et le soutien de projets en primo-information sera élaborée au sein du BCI (pôle primo-info et antennes régionales). Durant la phase de l'implémentation de la stratégie, les antennes approcheront les communes selon la stratégie définie.

#### **Liste des acronymes**

- AVDCH : Association vaudoise des contrôles d'habitants et bureaux des étrangers
- CH : Contrôles des habitants
- CSP : Centre social protestant
- DGEP : Direction générale de l'enseignement post-obligatoire
- EPER : Entraide Protestante Suisse
- EVAM : Etablissement vaudois d'accueil des migrants
- GEPI : Groupe d'experts en primo-information
- SPAS : Service de prévoyance et d'aide sociales
- SPOP : Service de la population

# Conseil

## Contexte

Le Conseil fait partie des missions premières et fondamentales en matière d'intégration. Il a pour objet de faciliter aux personnes migrantes, aux associations, aux structures ordinaires, aux communes, ainsi qu'à l'ensemble de la population l'accès à l'information sur les mesures et de les conseiller, afin de lever les obstacles à l'intégration.

Porté par différents acteurs, dont les bureaux cantonaux et communaux à l'intégration, il est précédé de la dimension de primo-information dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) vaudois.

De ce fait, dans la mise en place d'une stratégie globale cantonale, le canton de Vaud associe étroitement les domaines de la Primo-information et du Conseil, ce dernier étant envisagé comme la continuité de la primo-information. Afin d'accompagner l'entier du processus intégrateur, le canton de Vaud englobe l'encouragement et l'accompagnement pour la naturalisation dans le domaine du conseil.

## **Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires**

Le dispositif en matière de conseil développé durant le premier PIC s'appuie principalement sur trois types d'acteurs :

### 1) Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).

Le BCI assure plusieurs types de conseils à destination de publics différents. Tout d'abord en informant largement la population vaudoise des enjeux en matière d'intégration et de migration. Ensuite par le biais de ses antennes régionales. Les prestations offertes sont, pour les communes, un soutien au développement de leur politique d'intégration par l'apport d'une expertise en la matière et aux partenaires associatifs et institutionnels, un conseil aux projets et une connaissance du réseau. Cette expertise est également mise à disposition des structures ordinaires sur des thématiques particulières. Enfin, de manière plus spécifique, à travers des prestations en faveur de groupes cible particuliers, telles que l'accueil et l'accompagnement de personnes pour des situations de mariages forcés.

### 2) Les communes

Les communes jouent un rôle primordial notamment comme première interface avec le pays d'accueil pour les primo-arrivants et comme institution de proximité pour les migrants plus anciennement installés en Suisse. Les prestations de conseil sollicitées peuvent être très générales comme particulièrement spécifiques mais elles demeurent de l'ordre de l'information et de l'orientation, plus rarement de l'accompagnement. Un important dispositif de conseil a notamment été développé par les cinq communes Mini-PIC, afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

### 3) Le réseau associatif

Les acteurs associatifs et institutionnels offrent un panel de prestations aux personnes migrantes directement. La Fraternité du Centre Social Protestant (CSP), service social pour immigré-e-s, a développé dans le cadre du PIC I des espaces de consultations régionaux

dans le cadre desquels sont fournies des prestations d'information, d'orientation, de conseils et de soutien dans des démarches administratives, sociales et juridiques sur toutes les questions de la vie quotidienne.

L'ensemble de ces axes a été renforcé durant les quatre premières années du PIC si bien que le domaine « Conseil » devient un domaine central du dispositif d'intégration du canton de Vaud. C'est en quelque sorte le « cœur du métier ».

Un important travail de réorganisation du BCI, consistant en l'élaboration d'une feuille de route stratégique et de clarification de certaines de ses compétences, a donné lieu, entre autres, à la décision de séparer, dans les cahiers des charges des collaborateurs, le travail d'antenne de celui de pôle thématique. Les antennes ont été concentrées de 5 à 3 et organisées en un « pôle antennes » placé sous la responsabilité de l'adjointe. Les responsables d'antennes se consacrent uniquement à cette tâche d'expertise régionale et sont outillés et soutenus pour accomplir leur travail. La coordination avec les pôles se fait sous la forme de séances « pôles/antennes » dans le but de fixer ensemble des objectifs cohérents avec la stratégie du pôle, la réalité du terrain et les enjeux régionaux.

Durant ce même travail de réorganisation, le BCI a décidé de mettre un accent encore plus fort sur la communication en tant que tâche transversale. C'est ainsi qu'un effort a été consenti pour augmenter le temps de travail consacré à la communication en en faisant un poste à part entière (70%).

### **Association des villes et des communes**

Les communes sont fortement associées au développement de ce domaine selon trois dispositifs différents. Le premier est l'accompagnement et l'expertise régionale proposés par les antennes du BCI. Le relai devrait se faire d'autant plus facilement que des répondants communaux en matière d'intégration ont été nommés dans chaque commune vaudoise et que ces derniers seront coordonnés et formés par le BCI. Le second est le dispositif spécifique proposé par les communes Mini-PIC et enfin le troisième est la participation des communes accueillant une consultation du CSP par la mise à disposition des locaux et une participation active à la promotion de cette nouvelle prestation.

### **Ressources financières et en personnel**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de CHF 969'000.- est nécessaire. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration ; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

300% de temps de travail est consacré à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures de ce pôle d'encouragement, notamment les antennes régionales.

### **Assurance de la qualité**

Comme l'ont démontré les enseignements tirés du PIC I, chaque acteur œuvrant dans le domaine du Conseil doit le faire de manière professionnelle et suffisamment outillée. C'est

pour cette raison que les prestations offertes directement aux personnes migrantes et nécessitant des qualifications élevées en matière sociale et juridique sont clairement distinctes des prestations d'information et d'expertise plus générales qui elles sont portées par les instances communales et cantonales qui peuvent développer ses compétences en leur sein. De plus, les différentes consultations menées en amont du PIC II on démontré l'importance pour les différents acteurs de se connaître et de pouvoir collaborer ensemble et partager leurs bonnes pratique. Le BCI souhaite favoriser et encourager ces échanges.

## **Mesures 2018-2021**

En fonction des différents constats tirés du Programme d'intégration 2014-2017, quatre outcome ont été définis pour ce domaine d'encouragement:

1. Les enjeux identifiés en matière d'intégration et de prévention contre le racisme sont communiqués de manière pertinente et constructive à toute la population du territoire vaudois.
2. L'expertise du BCI (info/conseil/orientation) est sollicitée par les acteurs concernés et les structures ordinaires dans tous les domaines d'encouragement.
3. Informés de la politique cantonale d'intégration, les acteurs concernés et les structures ordinaires se connaissent et collaborent.
4. La population migrante dispose d'une offre consolidée et coordonnée (info, conseil, orientation, accompagnement) adaptée à son besoin.

## **Description des prestations (output) et des effets (outcome)**

### **Outcome 5**

**Les enjeux identifiés en matière d'intégration et de prévention contre le racisme sont communiqués de manière pertinente et constructive à toute la population du territoire vaudois.**

Dans le prolongement de ce qui a été déjà mis en place dans le PIC I, les efforts vont se poursuivre dans le PIC II pour mettre à disposition de la population du canton de Vaud, des informations pertinentes sur les questions d'intégration, de migration et de prévention contre le racisme. Un accès facilité aux informations pertinentes doit continuer à se développer.

Afin d'anticiper les besoins de chaque public concerné et dans une perspective d'amélioration continue de la qualité, le BCI souhaite identifier les besoins de chaque public cible, de sorte à ce que chaque acteur concerné par la thématique migratoire (migrants, structures ordinaires, milieux concernés, cercles intéressés, population sur le territoire vaudois, etc.) puisse recevoir une information et des conseils pertinents, adaptés à leurs besoins, par le biais d'outils appropriés.

### **Output 5.1**

*« D'ici fin 2018, une stratégie de communication est définie et un plan d'actions prêt à être implémenté. »*

Les publics concernés par la thématique migratoire et par les mesures de sensibilisation sont extrêmement diversifiés. Afin d'améliorer l'accès à l'information et de s'assurer que les besoins des acteurs concernés sont considérés de manière efficace et pertinente, le BCI souhaite mener une réflexion stratégique en matière de communication, ce qui permettra d'évaluer son dispositif actuel et de procéder aux adaptations nécessaires. (Re)-définir les objectifs de communication et les publics cible, (ré-)ajuster les messages et les supports de communication, ce sont autant d'activités qui permettront d'avoir une vision claire et priorisée des mesures à entreprendre et de procéder ainsi aux rectificatifs nécessaires, tout en tenant compte des ressources à disposition.

D'ici fin 2017, un cahier des charges identifiant toutes les étapes pour élaborer cette stratégie de communication sera rédigé. Fin 2018, une stratégie de communication sera prête à être implémentée, accompagnée d'un plan d'actions, à mettre en place, quant à lui, dès 2019. Les résultats de cette prestation peuvent avoir un impact significatif sur les autres output (dès 1.2).

#### Output 5.2

*« Sur toute la durée du PIC, des informations pertinentes en matière d'intégration et de prévention contre le racisme (contenus spécifiques sur les thématiques et activités, contacts, etc.) sont facilement accessibles sur le site administratif vd.ch, qui fait peau neuve en 2017 (refonte générale et mise en ligne fin sept 2017). »*

Un projet de refonte du site internet administratif [www.vd.ch](http://www.vd.ch) a démarré en 2016, avec comme objectif une mise en ligne du nouveau portail en septembre 2017.

Ce nouveau portail vise à améliorer l'accessibilité aux prestations et aux informations essentielles pour la population et les entreprises, tout en répondant aux dernières évolutions technologiques. Orientée vers les besoins des utilisateurs, cette nouvelle plateforme veut valoriser les prestations de l'Etat de Vaud en vue notamment du déploiement de la cyberadministration.

Dans ce contexte, le BCI doit repenser en 2017 ses contenus (informations et prestations), afin qu'ils répondent aux exigences du nouvel environnement technologique, tout en s'assurant que les informations pertinentes restent accessibles pour ses publics cible.

En 2018, le BCI participera à une phase-test (organisée par le Bureau d'information et de communication (BIC)), qui permettra à nos utilisateurs de tester la nouvelle plateforme web.

#### Output 5.3

*« Sur toute la durée du PIC, dans le respect de la stratégie de communication et du plan d'actions défini, des supports de communication (offline, online, événements) pertinents sont repensés, développés et adaptés. »*

Dès 2019, l'élaboration d'une stratégie de communication (output 1.1) et d'un plan d'actions ad hoc permettra au BCI, fort d'une réflexion aboutie et d'une vision globale en la matière, de revoir son dispositif de communication, d'évaluer la pertinence des supports de communication existants et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires.

#### Output 5.4

*« Dès 2018, des groupes tests, représentés de professionnels et de bénéficiaires finaux, sont constitués pour tester chaque nouveau support de communication (print et web) en vue de les améliorer et de répondre aux besoins des utilisateurs. »*

Dès 2018, dans une perspective d'amélioration continue et de répondre aux besoins des publics-cibles identifiés dans la stratégie de communication, des groupes-tests seront mis en place tout au long du PIC II. L'objectif sera d'évaluer les supports de communication existants auprès des premiers intéressés/utilisateurs.

## **Outcome 6**

**L'expertise du BCI (info/conseil/orientation) est sollicitée par les acteurs concernés et les structures ordinaires dans tous les domaines d'encouragement.**

Dans le PIC II, le BCI vise à renforcer son positionnement en tant qu'expert vaudois en matière d'intégration et de prévention contre le racisme auprès des acteurs concernés et des structures ordinaires. Pour ce faire, en sa qualité d'acteur incontournable, il doit être en mesure de fournir des informations et des conseils pertinents et/ou être en mesure de réorienter. L'approche du BCI peut être proactive et/ou en réponse à des sollicitations spécifiques et se décliner sous différents formats.

### **Output 6.1**

*« Sur toute la durée du PIC, les acteurs concernés et les structures ordinaires obtiennent des informations et des conseils adaptés à leurs besoins par l'intermédiaire des trois antennes régionales du BCI, qui répondent à leurs sollicitations sur l'ensemble du territoire vaudois (hors Lausanne). »*

Dans le PIC II, le rôle et les activités des antennes régionales se poursuivent et se consolident. Par des nombreux contacts, rencontres et séances, leurs objectifs consistent non seulement à récolter les besoins et attentes des partenaires quant à la prestation en conseil que peut fournir le BCI, mais aussi à transmettre les informations nécessaires et à apporter un accompagnement ad hoc sur les questions d'intégration. Une attention particulière sera apportée sur les prestations de conseil aux communes et aux porteurs de projets qui désirent un subventionnement de projets.

### **Output 6.2**

*« Sur toute la durée du PIC, à l'initiative du BCI, les acteurs concernés et les structures ordinaires se réunissent et travaillent conjointement autour de thématiques spécifiques dans les huit domaines d'encouragement. »*

Pour de faciliter les collaborations et l'échange de bonnes pratiques, le BCI organise régulièrement des rencontres, afin que tous les acteurs concernés par une thématique en lien avec les domaines d'encouragement du PIC puissent se connaître et travailler de manière coordonnée. Le BCI va continuer à développer de nouveaux liens et à entretenir les existants. Il s'agira d'identifier quels sont les partenaires potentiels qui n'ont pas été rencontrés et de les contacter. Les effets attendus sont une plus grande sensibilisation des structures ordinaires à la diversité et à une meilleure prise en compte du public migrant.

### **Output 6.3**

*« Sur toute la durée du PIC, le BCI est régulièrement invité et sollicité par les structures ordinaires et les différents acteurs communaux, cantonaux, nationaux et internationaux pour informer des enjeux de la politique d'intégration vaudoise et pour conseiller en matière d'intégration. Il favorise les contacts et les échanges entre les différents acteurs. »*

Au travers d'une représentation à l'échelle régionale, nationale ou internationale, le BCI joue son rôle d'expert en matière de migration et d'intégration. En tant que tel, il est invité ou sollicité par différents publics (structures ordinaires et professionnelles, étudiants, acteurs institutionnels, etc.).

#### Output 6.4

*« Sur toute la durée du PIC, les communes obtiennent des informations et des conseils adaptés par l'intermédiaire des trois antennes régionales du BCI, en vue de développer des projets de préparation à la naturalisation. »*

Dans le prolongement de l'output 2.1 et avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la nationalité dès janvier 2018, les antennes régionales apportent un soutien particulier aux communes, afin qu'elles puissent développer des projets en matière d'aide à la naturalisation (conseil et subventionnement).

#### Output 6.5

*« Sur toute la durée du PIC, les professionnels en contact avec des personnes potentiellement victimes de mariage forcé bénéficient d'outils adaptés à leurs besoins (formations, séances d'informations, etc.). »*

Dans le PIC I, des prestations de conseil spécifiquement dédiées aux professionnels en contact avec des personnes potentiellement victimes de mariage forcé ont été mises sur pied et différents outils ont été créés à cet égard. Il s'agira dans le PIC II d'évaluer la pertinence de ces outils, d'en assurer une diffusion pertinente, de les adapter si nécessaire. Un concept de formation sera développé et un mandat de prestation sera donné pour la réalisation. Une réflexion sera initiée avec les institutions potentiellement concernées par la thématique, le Bureau de l'égalité (BEFH), l'Astree, afin de mettre en place un dispositif clair et cohérent dans le canton de Vaud.

### Outcome 7

**Informés de la politique cantonale d'intégration, les acteurs concernés et les structures ordinaires se connaissent et collaborent.**

Tout au long du PIC II et suite à la consultation des partenaires en amont de celui-ci dans une volonté d'améliorer continuellement le dispositif mis en place, le BCI poursuivra son travail d'information et de mise en réseau auprès des acteurs concernés et des structures ordinaires dans une optique de consultation et de développement des collaborations entre partenaires. Un accent particulier sera mis sur la clarification du rôle des répondants communaux à l'intégration et de leur mise en réseau.

#### Output 7.1

*« D'ici fin 2021, tous les répondants communaux à l'intégration disposent d'un cahier des charges. »*

Afin de clarifier l'engagement et les actions attendus des répondants à l'intégration communaux, un groupe de travail représentatif composé de répondants communaux à l'intégration sera mis sur pied, afin de définir un cahier des charges qui sera transmis à tous les répondants et à leur commune respective d'ici fin 2021. Ce besoin de définir les tâches

des répondants communaux a été fortement exprimé lors de la séance de consultation des partenaires en amont du PIC II.

#### Output 7.2

*« Durant tout le PIC, les structures ordinaires et les acteurs concernés (y compris les associations de migrants) se réunissent annuellement autour de séances thématiques/régionales. »*

Dans une volonté de mise en réseau et de consultation des partenaires, des rencontres régulières entre les structures ordinaires et les acteurs concernés seront organisées autour de thématiques pertinentes. A cet égard, un calendrier des rencontres et des thématiques sera défini par les pôles et les antennes du BCI. Ces rencontres se dérouleront sous deux angles : l'angle thématique et/ou régionale. Il s'agira par ailleurs d'une occasion supplémentaire de faire connaître l'existence et le rôle des trois antennes régionales du BCI. Les réponses aux besoins de mise en réseau et de rencontre ont été fortement appréciées lors de la séance de consultation des partenaires en amont du PIC II.

#### Output 7.3

*« Durant tout le PIC, les répondants à l'intégration se réunissent annuellement. »*

A l'initiative du BCI, les répondants communaux à l'intégration auront l'occasion de se rencontrer et d'échanger autour de thématiques communes. Il s'agira de mettre en place un rendez-vous régulier pour permettre 1) aux communes de faire remonter les questions du terrain, de rencontrer leurs homologues 2) au BCI de transmettre des informations et conseils en matière de politiques d'intégration et susciter des collaborations. A cet égard, un calendrier de rencontres et des thématiques sera défini par les pôles et les antennes du BCI.

### Outcome 8

**La population migrante dispose d'une offre consolidée et coordonnée (info, conseil, orientation, accompagnement) adaptée à son besoin.**

Au travers des mesures ciblées, la mise en place d'un dispositif, sous différentes formes (information, conseil, orientation ou accompagnement), est renforcée pour toucher directement la population migrante sur des thématiques spécifiques.

#### Output 8.1

*« D'ici à 2021, des permanences info-conseil-migration sont accessibles sur l'ensemble du territoire vaudois à la population migrante. »*

Dans la continuité du PIC I, et en complémentarité au domaine d'encouragement primo-information, des permanences info-conseil-migration de la Fraternité du CSP seront disponibles sur l'ensemble du territoire vaudois pour la population migrante. Ces permanences permettent de fournir des prestations d'information, d'orientation, de conseil et de soutien dans des démarches administratives, sociales et juridiques sur toutes les questions de la vie quotidienne. Dans un premier temps, en étroite collaboration avec le CSP, le concept de permanence devra être redéfini en vue de couvrir tout le territoire vaudois. Dans un deuxième temps, le BCI et le CSP identifieront les communes accueillant des permanences. Les communes accueillant une permanence du CSP seront associées à la mise en œuvre du projet, notamment pour la mise à disposition des locaux. De plus, une

participation active de leur part à la promotion de cette nouvelle prestation sera nécessaire. Dès 2019, les premières permanences ouvriront.

#### Output 8.2

*« D'ici 2021, la population isolée et vulnérable du canton de Vaud reçoit des informations spécifiques et personnalisées par l'intermédiaire d'un programme de mentorat. »*

En complémentarité aux permanences, un concept de mentorat est à développer dans le but d'offrir une information orale personnalisée à la population migrante ayant des besoins spécifiques. Sur le canton de Vaud, de nombreuses associations ont mis en place des projets de mentorat, dont certains financés par le BCI. Dans un premier temps, il s'agira de faire un état des lieux des projets de mentorat et des associations de mentorat actives dans le canton de Vaud. Dans un deuxième temps, le concept de mentorat sera défini afin de démarrer la mise en œuvre au début de l'année 2019.

Selon l'évaluation du programme de mentorat de la Confédération du 30 mars 2017, les programmes de mentorat permettent d'atteindre les objectifs de la politique d'intégration et seraient une méthode efficace pour intégrer les étrangers et qui est bénéfique à tous les participants.

#### Output 8.3

*« Durant tout le PIC, les personnes victimes de mariage forcé et les professionnels en charge d'une situation de mariage forcé sont soutenus et orientés. »*

Pour prolonger ce qui a été mis en place dans le PIC I et compléter l'output 2.5, des prestations de conseil et d'orientation pour les personnes victimes de mariage forcé et les professionnels en charge d'une situation de mariage forcé sont soutenues. Le BCI intègre l'existence d'un nouvel acteur dans le canton de Vaud, l'Astree, avec lequel il se coordonne pour une action complémentaire et professionnelle.

#### Output 8.4

*« Durant tout le PIC, les personnes potentiellement victimes de mariage forcé et les professionnels sont informés et disposent de matériel de prévention et d'information adapté. »*

Pour prolonger ce qui a été mis en place dans le PIC I et compléter les output 2.5 et 4.3, du matériel d'informations et de prévention pertinent destinés aux personnes victimes de mariage forcé est disponible et diffusé à travers le réseau de professionnels constitué par le BCI.

#### Output 8.5

*« Durant tout le PIC, la population victime de mutilations génitales féminines a accès à du matériel d'informations adapté, ainsi qu'à des professionnels formés. »*

Dans le PIC I, des prestations de conseil spécifiquement dédiées à la population victime de mutilations génitales féminines ont été mises sur pied et différents outils ont été créés à cet égard. Il s'agira dans le PIC II d'évaluer la pertinence de ces outils et de les adapter si nécessaire et d'entamer une réflexion et une discussion avec les autres acteurs vaudois pour continuer l'action d'information.

## Liste des acronymes

- BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- BIC : Bureau d'information et de communication
- CSP : Centre social protestant
- PIC : Programme d'intégration cantonal

# Protection contre la discrimination

## Contexte

Dans le domaine de la lutte contre la discrimination, le canton de Vaud s'appuie sur la loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007. Cette dernière confère au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) le rôle d'œuvrer en faveur de la cohésion sociale et la compréhension interreligieuse. Pour mener à bien cette mission, le BCI a développé, en 2012, un pôle de compétence dans ce domaine. Le premier Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014 - 2017 a permis de consolider cette structure interne. Les axes de travail suivants ont ainsi été définis :

- Développement et soutien de projets
- Formations et sensibilisation
- Conseils pour les victimes de discriminations

A titre d'exemple, dans le cadre du conseil pour les victimes de discriminations, le responsable du service de consultations au sein du BCI a bénéficié d'un renforcement des compétences par le biais d'une formation continue (CAS) en médiation des conflits. Un protocole pour l'accueil, le suivi et l'orientation des victimes<sup>3</sup> a également été élaboré en 2015, avec la collaboration de Socialdesign, afin d'améliorer les pratiques d'interventions, mais également de délimiter le champ des compétences du BCI. Traduit en allemand, ce protocole est régulièrement diffusé auprès des professionnels du domaine comme outil de travail.

Dans le cadre du PIC II, le canton souhaite poursuivre et renforcer les trois axes précités. Pour ce faire, le BCI s'appuiera sur les expériences tirées du premier programme, et des liens établis avec les structures ordinaires, ainsi qu'avec les acteurs du terrain.

D'une manière générale, ce pôle de compétence a connu une forte progression, autant en matière de projets déposés auprès du BCI que pour le nombre de personnes s'adressant au BCI pour des situations de discrimination. Le BCI gagne ainsi en visibilité mais doit s'accompagner des outils nécessaires pour gérer cette progression.

## **Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires**

La prévention du racisme et la lutte contre la discrimination sont des thèmes transversaux qui touchent un public cible très large. Le BCI travaille en réseau à la fois avec différents services du canton, la Confédération, ainsi qu'avec des Organisations non gouvernementales (ONG) ou des associations actives dans ce domaine.

Ces différentes collaborations s'illustrent selon trois axes :

1. Promotion des activités : notamment des formations transculturelles et du service de consultation, auprès de la population, des instances publiques et du secteur associatif. Il s'agit de sensibiliser, mais surtout d'informer sur les prestations

---

<sup>3</sup> Le protocole d'intervention est consultable sur [www.vd.ch/integration](http://www.vd.ch/integration), (dernière consultation : le 17 mai 2017)

existantes au sein du BCI. Un soutien au développement de projets peut également avoir lieu par le biais des antennes régionales ou du responsable du domaine.

2. Mise à disposition d'information et d'une expertise : les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informées et conseillées sur les questions de protection contre la discrimination selon les besoins exprimés. Il existe également des rencontres avec différentes organisations, notamment lors de l'organisation de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR), dans le cadre d'une plateforme.
3. Echanges de pratiques: plus particulièrement sur les projets de discriminations avec des partenaires tels que le Service de lutte contre le racisme (SLR), le Réseau national des centres de consultations pour les victimes du racisme, ou la Commission fédérale contre le racisme (CFR).

### **Association des villes et des communes**

Pour des raisons de cohérence globale et de financement, le domaine « Protection contre la discrimination » ne fait pas partie des Mini-PIC. La collaboration avec les communes est assurée en travaillant de manière régulière avec les villes disposant d'un délégué ou d'un répondant à l'intégration, ainsi qu'avec les administrations communales et les Commissions consultatives Suisses-Etrangers.

Afin de favoriser le développement d'actions locales en matière de prévention du racisme, les communes sont soutenues selon les besoins identifiés. Il peut s'agir, par exemple, de conseils aux projets, de la mise en place de formations ou d'activités de sensibilisation.

### **Ressources financières et en personnel**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de CHF 495'500.- est nécessaire. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration ; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

60% de temps de travail est consacré à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures de ce pôle d'encouragement, notamment la tenue des permanences.

### **Assurance de la qualité**

Les enseignements tirés du PIC I et de la séance de consultation des partenaires, réalisée en amont du PIC II, montrent que les mesures suivantes peuvent contribuer à développer la qualité de la protection contre la discrimination :

- Soutenir et accompagner le développement de projets auprès des associations, Commissions consultatives Suisses-immigrés, des communes et des institutions étatiques.
- Sensibiliser les membres des administrations cantonales et communales en contact avec la population migrante, par le biais de formations ou d'actions ponctuelles.

- Sensibiliser les responsables des ressources humaines et les cadres de l'administration aux formations continues sur le thème de la transculturalité.
- Communiquer sur la protection contre la discrimination : sites internet, dépliants, lettres d'information, manifestations (par exemple, lors de la SACR).
- Définir un protocole pour l'accueil, le suivi et l'orientation des victimes.

## **Mesures 2018-2021**

En fonction des différents constats tirés du Programme d'intégration 2014-2017, trois outcome ont été créés pour ce domaine d'encouragement :

1. La population civile et les cercles intéressés sont sensibilisés aux questions liées à la discrimination et au racisme, en vue de favoriser une coexistence harmonieuse au sein de la population vaudoise.
2. Le personnel des administrations cantonales et communales, ainsi que les institutions ou autres organismes sont sensibilisés aux formations continues pour la promotion des compétences transculturelles.
3. Les personnes victimes et les témoins d'actes à caractère raciste disposent d'un service de consultations pérenne et professionnel.

## **Description des prestations (output) et des effets (outcome)**

### **Outcome 9**

**La population civile et les cercles intéressés sont sensibilisés aux questions liées à la discrimination et au racisme, en vue de favoriser une coexistence harmonieuse au sein de la population vaudoise.**

Que ce soit par le biais de soutien aux projets ou d'activités organisées pendant la SACR, ce premier outcome a pour objectif de sensibiliser la population aux différentes formes de discriminations et valoriser la diversité. Un accent particulier sera mis sur le développement de liens et de synergies entre les partenaires, par le biais notamment de la plateforme « racisme », initiée par le BCI en 2014.

### **Output 9.1**

*« Durant tout le PIC, la lutte contre la discrimination est renforcée et stimulée par le biais de subventionnements de projets annuels. »*

Avec une moyenne de vingt projets déposés chaque année<sup>4</sup>, le BCI souhaite poursuivre son appel aux projets en matière de « Protection contre la discrimination », durant toute la durée du PIC II. L'appel aux projets dans ce domaine a pour objectif de promouvoir une coexistence harmonieuse au sein de la population vaudoise, basée sur des valeurs telles que le respect mutuel et la tolérance. Il incite tout particulièrement les organisations privées et publiques à mettre en place des actions visant à prévenir les discriminations et le racisme,

<sup>4</sup> Statistiques établies par le BCI, durant le Programme d'intégration cantonal 2014-2017.

ainsi qu'à favoriser le dialogue interreligieux. La typologie des projets peut être variée : ateliers ou formations, campagnes d'information, tables rondes, débats, manifestations.

Dans le cadre du dépôt de projets, une collaboration étroite avec le SLR est prévue, afin d'échanger sur des critères de qualité lors d'une subvention conjointe.

### Output 9.2

*« Durant tout le PIC, des actions de sensibilisation de lutte contre la discrimination et le racisme sont menées annuellement dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR). »*

Dans le prolongement des activités réalisées durant le PIC I, de nouveaux événements seront initiés chaque année par le BCI, à l'occasion de la SACR. Un accent particulier sera mis sur le développement de collaborations avec de nouveaux acteurs (par exemple, la Cinémathèque suisse, l'Université de Lausanne, des cercles étudiants, etc.).

En parallèle, un soutien sera apporté aux partenaires du BCI (réseau associatif, communes, Commissions consultatives Suisses-Etrangers), s'ils souhaitent développer des activités lors de la Semaine. Ce soutien (conseil et subvention) pourra être amené dans le cadre de l'appel aux projets « Protection contre la discrimination ». Des conventions seront également établies avec les communes Mini-PIC, afin de subventionner les projets réalisés annuellement.

De même, le BCI continuera à gérer l'utilisation du logo créé en commun par les partenaires de la plateforme « prévention du racisme ». Cette vignette vaudoise est utilisée durant tout le mois de mars afin de visibiliser toute action dans le cadre de la SACR. Le BCI met également à disposition ses ressources pour la coordination et la promotion des actions de communication.

Par ailleurs, dans le cadre de la Conférence latine des Délégués (CDL), les Villes et les cantons continuent à discuter de la manière de poursuivre une action commune: journée thématique romande, page Facebook à animer de manière co-financée. Le canton de Vaud est activement impliqué.

Pour terminer, la plateforme « racisme » continuera à se rencontrer annuellement, afin de favoriser le développement de liens et de synergies entre les partenaires actifs dans le domaine. Lieu d'échanges d'expériences et de réflexions en matière de lutte contre les discriminations, cette plateforme permet de renforcer l'impact des manifestations organisées dans le canton.

### Outcome 10

**Le personnel des administrations cantonale et communales, ainsi que les institutions ou autres organismes sont sensibilisés aux formations continues pour la promotion des compétences transculturelles.**

Cet outcome a pour objectif la réalisation d'un travail de sensibilisation auprès des différents services communaux et étatiques. Certains membres de l'administration publique sont en contact direct avec la population migrante. Il s'agit par exemple des assistants sociaux, du personnel soignant / médical, de la police, des enseignants, ou du guichet des contrôles des habitants. Ces derniers ont pour mission de fournir diverses prestations publiques aux habitants, notamment à la population migrante.

Dans le but de garantir une égalité des chances au niveau de l'accès aux prestations publiques, une connaissance et réflexion à propos de la diversité culturelle permet de lutter efficacement contre les discriminations structurelles et interpersonnelles<sup>5</sup>. Les défis liés à la communication avec des clients/administrés provenant de cultures différentes pourront ainsi être mieux maîtrisés. Le BCI mettra en place une stratégie ciblée, visant l'approche de services identifiés. Il privilégiera d'abord ceux avec lesquels des collaborations sont nouées, puis ceux les plus concernés par le contact avec le public migrant.

#### Output 10.1

*« D'ici à 2021, des modules de formations valorisant les compétences transculturelles destinées au personnel des administrations cantonales et communales vaudoises sont développés et promus. »*

Dans le prolongement de ce qui a été entrepris durant le PIC I, des modules de formation destinés au personnel des services des administrations du canton et des communes vaudoises seront organisés, dans le but de leur donner les outils nécessaires pour travailler au contact de la population migrante. Les formations sur le thème des compétences transculturelles, permettent « d'apporter un savoir spécifique, d'échanger sur des situations vécues et d'identifier des pistes de solutions concrètes »<sup>6</sup>. Les défis relatifs à l'intégration du public asile seront également exposés, afin d'améliorer leur prise en charge par les structures ordinaires. Pour ce faire, une collaboration étroite avec le pôle « Asile » du BCI sera nécessaire.

La réalisation de ces formations au sein des institutions cantonales sera prise en charge par le BCI. Les formations destinées au personnel des administrations communales seront quant à elles, conduites par le BLI, de manière similaire à ce qui a été réalisé dans le PIC I. Une convention de subventionnement sera reconduite à cet effet.

La communication liée à ces formations sera réalisée de manière plurielle. L'approche des communes se fera par le biais des réseaux du BLI, des antennes régionales du BCI et de son pôle « Primo-information ». Ce dernier jouera un rôle particulier, de par ses contacts avec les contrôles des habitants. Les services cantonaux seront quant à eux informés à travers les enceintes de travail du BCI (plateformes, séances d'échanges, réunions interdépartementales) et de ses canaux usuels d'informations.

#### Outcome 11

**Les personnes victimes et les témoins d'actes à caractère raciste disposent d'un service de consultations pérenne et professionnel.**

Le conseil pour toute personne concernée par la discrimination constitue l'un des axes de travail prioritaires du BCI en matière de lutte contre le racisme. Les personnes victimes ou témoins d'un acte de discrimination bénéficient d'un lieu d'écoute et d'un accompagnement adaptés à leurs besoins.

---

<sup>5</sup> Protection contre la discrimination : Comment inciter, motiver et mettre en place un processus de sensibilisation au sein de l'administration, Guide pratique élaboré par un groupe de travail composé de responsables du dossier « Protection contre la discrimination » des villes et des cantons latins, Berne : Service de lutte contre le racisme, 2015.

<sup>6</sup> Ibid., p.12.

Plusieurs contacts avec des structures ordinaires et des partenaires locaux ont été établis durant le PIC I, afin de visibiliser cette prestation, notamment auprès des médiateurs du canton et de la police, de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS), ou du Centre social protestant (CSP). L'objectif est de poursuivre et d'étendre ces collaborations dans la cadre du PIC II. Sur le territoire vaudois, la permanence sera assurée conjointement par le BCI et le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Ce dernier assurera la prise en charge des cas de la capitale vaudoise. Dans ce cadre, une convention de subventionnement sera reconduite, afin de délimiter les modalités de collaboration.

#### Output 11.1

*« Tout au long du PIC, une consultation racisme est proposée sur l'ensemble du territoire vaudois (y compris Lausanne). »*

Le BCI offre actuellement un lieu d'écoute et d'accompagnement à toute personne concernée par un acte de discrimination. Les prestations fournies sont de l'ordre du conseil, de l'information et de l'orientation. Un soutien est également apporté quant à la préparation des dossiers et la rédaction de textes de médiation. Le nombre de cas annoncés au BCI étant en hausse constante<sup>7</sup>, la consultation se poursuivra tout au long du PIC II.

#### Output 11.2

*« Tout au long du PIC, les acteurs concernés par la thématique se rencontrent annuellement et se coordonnent pour assurer une prestation de qualité. »*

Depuis 2011, le BCI fait partie du Réseau national de centres de conseil pour les victimes de racisme. Cette collaboration se poursuivra durant toute la durée du PIC II, en réalisant un travail de documentation et de monitoring des cas pris en charge dans le canton, hormis la ville de Lausanne, également membre du réseau. Les données récoltées seront recensées dans un rapport annuel (système DoSyRa)<sup>8</sup> publié par Humanirights.ch et la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Ce rapport fera l'objet d'une diffusion auprès des partenaires vaudois actifs dans le domaine.

Le responsable des consultations participera à diverses séances d'échanges, afin de mener une réflexion sur son activité de consultation. Ces dernières seront axées selon trois niveaux :

1. fédéral : dans le cadre des rencontres des membres spécialisés dans le conseil en matière de discrimination raciale.
2. inter-cantonal : par le biais de contacts bilatéraux avec d'autres cantons romands.
3. intra-cantonal par l'échange biannuel sur les pratiques de consultations avec le BLI, lui-même centre de consultations pour victimes de discrimination.

---

<sup>7</sup> En 2014, le BCI a traité 21 situations par le biais d'entretiens individualisés ; 23 en 2015 et 26 en 2016. Source : rapports d'activités du BCI, consultables sur le site : [www.vd.ch/integration](http://www.vd.ch/integration) (dernière consultation : le 17 juin 2017).

<sup>8</sup> Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, [www.network-racism.ch](http://www.network-racism.ch), (dernière consultation: le 17 mai 2017).

## Liste des acronymes :

- BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- BLI : Bureau lausannois pour les immigrés
- CDL : Conférence latine des Délégués
- CFR : Commission fédérale contre le racisme
- CSP : Centre social protestant
- Mini-PIC : Mini-Programme d'intégration cantonal
- ONG : Organisation non gouvernementale
- PIC : Programme d'intégration cantonal
- SACR : Semaine d'actions contre le racisme
- SLR : Service de lutte contre le racisme
- Unité PSPS : Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire

# Langue et formation

## Contexte

Le domaine d'encouragement « langue et formation » représente un investissement conséquent de la Confédération et des cantons dans les PIC. L'acquisition de compétences linguistiques constitue en effet un facteur déterminant dans le parcours d'intégration, permet de garantir une meilleure égalité des chances et favorise l'accès aux structures ordinaires. Dans le canton de Vaud cet engagement pour des offres variées, orientées vers les besoins des personnes migrantes, accessibles et adaptées, quant à leur contenu, à la vie quotidienne, est reconnu et soutenu par le politique dans son ensemble.

Le canton de Vaud a construit son dispositif de cours de langue avec une grande diversité de partenaires, tenant compte non seulement de la pluralité de la population étrangère, mais également de la répartition géographique de cette dernière sur l'ensemble du territoire vaudois, ainsi que des spécificités et réalités régionales. Les offres de cours ne se concentrent donc pas uniquement dans les grands centres urbains, et tout au long du PIC 2014-2017 le développement des prestations régionales a été soutenu.

La plupart des objectifs cantonaux, définis dans le PIC I ont été atteints : renforcement de l'offre de cours subventionnés, également dans certains districts sous-dotés en cours adaptés au public ; promotion de la qualité des cours ; consolidation de la coordination avec les partenaires et les collaborations interinstitutionnelles. Les défis n'en demeurent pas moins importants.

Basé sur l'évaluation du PIC I, sur le rapport intermédiaire des programmes cantonaux d'intégrations 2014-2017<sup>9</sup>, ainsi que sur la journée de consultation des partenaires du 4 mars, le canton de Vaud a décidé pour les années 2018-2021 de consolider ce dispositif varié et multiple, de poursuivre les objectifs du PIC I, tout en tenant compte des nouveaux besoins identifiés, des recommandations émises. Les axes prioritaires sont :

- Consolidation de l'offre existante
- Développement de l'offre dans des régions sous-dotées
- Renforcement de la qualité du dispositif et soutien aux partenaires

## **Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires**

L'entier du dispositif est coordonné par le BCI et les différents prestataires de cours de langue sont rassemblés au sein de la plateforme des cours de français, qui se réunit plusieurs fois par année. Cette dernière rassemble l'ensemble des prestataires de cours de langue subventionnés, ainsi que les partenaires principaux, tels que les communes. Des rencontres régionales, incluant d'autres partenaires, proposant des activités de communication, de socialisation (ateliers, café rencontres, etc.) sont également réalisées. Une coordination est assurée avec les structures ordinaires concernées ainsi qu'avec la Ville de Lausanne.

---

<sup>9</sup> Programmes cantonaux d'intégration 2014-2017. Rapport intermédiaire. Berne : Secrétariat d'Etat aux Migrations, 2016.

## **Association des villes et des communes**

Des rencontres annuelles régionales avec les communes seront également organisées, afin de récolter les besoins et échanger sur les bonnes pratiques. Les communes de moins grande envergure seront soutenues par le biais notamment de conseils aux projets.

## **Ressources financières et en personnel**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de CHF 4'255'675.- est nécessaire. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration ; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

25% de temps de travail est consacré à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures de ce pôle d'encouragement.

## **Assurance de la qualité**

Les enseignements tirés du PIC 2014-2017 montrent que les mesures suivantes, soutenues dans le cadre du PIC vaudois, peuvent contribuer à développer la qualité du dispositif:

- Analyse constante des besoins, non seulement en terme de développement de l'offre du dispositif d'encouragement linguistique, mais également de la population migrante (orientation des cours axée sur les besoins, l'interaction, le contexte personnel et professionnel, la proximité).
- Coordination et collaboration avec les partenaires et les structures ordinaires (complémentarité de l'offre, pratiques harmonisées, synergies, connaissance et reconnaissance respective).
- Communication efficace et accessible sur l'offre de cours de langue (brochure bienvenue, catalogue de projets, plateforme web) pour les personnes migrantes, les professionnels, les personnes ressources.
- Soutien aux prestataires de cours pour développer la qualité de leur offre, par le biais de séances de rencontre et d'échanges (plateforme), d'accès à des formations, de séances d'échanges de pratiques (fide).
- Transmission de manière transparente des exigences minimales de qualité aux différents prestataires.
- Soutien et accompagnement du développement de nouvelles offres de cours, par le biais du conseil aux projets auprès des associations, des commissions Suisses-immigrés, des communes.
- Prise en compte des spécificités, réalités régionales. Proximité avec le terrain.
- Cohérence du dispositif : complémentarité de l'offre entre les cours de langue et les projets transversaux, tels les ateliers de communication, les espaces de socialisation.

## Mesures 2018-2021

Sur la base des enseignements du PIC 2014-2017 et des recommandations, de la journée de consultation, le canton de Vaud a défini trois grands axes, délimité les résultats qu'il souhaite obtenir :

1. Les personnes migrantes en situation de précarité sociale et/ou économique ont accès à un cours de français adapté à leurs besoins et à leur situation professionnelle et/ou personnelle.
2. Les prestataires de cours de langue se coordonnent et travaillent en synergie. La complémentarité de l'offre est assurée.
3. La qualité du dispositif cantonal des cours de langue est renforcée.

## Description des prestations (output) et des effets (outcome)

### Outcome 12

**Les personnes migrantes en situation de précarité sociale et/ou économique ont accès à un cours de français adapté à leurs besoins et à leur situation professionnelle et/ou personnelle.**

Consolider le dispositif existant, tout en évaluant les besoins non couverts ; stimuler le développement d'offres dans des régions encore sous-dotées, afin de répondre aux besoins, tels sont les axes d'orientation du BCI pour favoriser l'accès des personnes migrantes à un cours adapté à leur situation personnelle et professionnelle. Cette volonté implique de poursuivre le soutien également aux espaces d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, l'attention portée à une offre diversifiée en termes d'horaires et d'intensité, ainsi que le maintien de cours passerelles, d'offres complémentaires et transversales aux différents domaines d'encouragement. Les enseignements du PIC I ont démontré que ces aspects, lorsqu'ils sont pris en compte de manière adéquate, augmente significativement l'accès au cours de français par les personnes en situation de précarité.

### Output 12.1

*« Fin 2018, l'offre existante des cours de français est consolidée au moyen de conventions de collaboration établies avec les partenaires associatifs et institutionnels soutenus durant le PIC I, répondant aux standards de qualité. »*

Durant le PIC I, 11 conventions ont été signées avec les prestataires « historiques » du BCI, offrant un nombre important de cours de français. Cette consolidation des relations a permis non seulement de réduire les modalités administratives, mais également d'assurer un suivi plus qualitatif de l'offre.

La volonté du BCI est de pérenniser ces relations, en renouvelant les conventions établies pour la durée du PIC 2018-2021 et créant des conventions avec les partenaires qui déposaient annuellement des projets de cours de langue dans le cadre de l'appel aux projets.

### Output 12.2

*« L'accès des personnes issues de l'asile aux prestations des cours de français est soutenu. »*

Un focus particulier sera mis sur l'accessibilité des personnes issues de l'asile au dispositif de cours de langue, notamment par la poursuite du financement des prestations de formation de base du catalogue de la CIFEA, offrant des places additionnelles. Les conventions établies durant le PIC I avec les partenaires de ce dispositif, destiné aux adultes lausannois, ont permis le financement de places pour des personnes issues de l'asile, orientées par l'EVAM ou le CSIR. Le financement de places sur l'ensemble de l'offre du dispositif cantonal sera également soutenu.

### Output 12.3

*« Tout au long du PIC, l'offre de cours de français est développée dans des régions ne disposant pas encore de prestations adaptées aux besoins. »*

La volonté du Canton est de construire un dispositif cohérent et accessible sur l'entier du territoire vaudois. Pour atteindre cet objectif, l'analyse constante des besoins sera faite tout au long du PIC 2018-2021 : cartographie de l'offre et identification des régions sous-dotées ; évaluation de proximité par les antennes du BCI ; consultation et collaboration avec les différents partenaires associatifs et institutionnels : acteurs du terrain, commissions consultatives Suisses-immigrés, communes.

Suite à l'identification des besoins, grâce aux retours des partenaires de terrain, des observations pratiquées lors des évaluations de projets également, de nouvelles offres correspondant aux réalités et spécificités locales pourront être développées. Les antennes du BCI fourniront l'appui nécessaire, pour soutenir les porteurs de projets dans la mise en place de leurs prestations. La démarche est ici pro-active et représente un changement d'orientation. L'appel à projets ne sera en effet pas maintenu, contrairement à ce qui a été réalisé pendant le PIC 2014-2017. Le BCI souhaite partir des besoins identifiés, et y répondre, plutôt que de recevoir un grand nombre de projets pour lesquels, compte tenu des critères de priorisation et de qualité, il ne peut entrer en matière.

### Output 12.4

*« Dès 2018, des projets transversaux et complémentaires aux cours de langues (activités autour du français, socialisation, ateliers, etc.) sont soutenus financièrement. »*

Dans le cadre du PIC I, deux axes ont été privilégiés : d'une part une offre de cours de langue adaptés à la vie quotidienne, de l'autre des mesures facilitant la communication, l'accès aux cours de français et à d'autres formations. Ces dernières permettent aux personnes migrantes de se familiariser à leur environnement direct, aux institutions suisses, de construire un réseau. Elles offrent également la possibilité de développer des orientations créatives en vue de l'acquisition de la langue, en tenant compte des parcours et des rythmes personnels. Ces mesures transversales, inter-domaine d'encouragement spécifique, ont démontré leur impact positif et continueront donc à être soutenues via l'appel aux projets, lancé annuellement en août pour l'année suivante.

## **Outcome 13**

**Les prestataires de cours de langue se coordonnent et travaillent en synergie. La complémentarité de l'offre est assurée.**

La cohérence du dispositif cantonal (répartition géographique, niveaux de cours, accessibilité, complémentarité) est garante de la qualité de ce dernier. La connaissance, et reconnaissance des différents partenaires de cours, de leurs offres, de leurs spécificités et de leurs besoins permettent une meilleure orientation de la population migrante dans le dispositif.

### **Output 13.1**

*« Durant tout le PIC, la plateforme vaudoise des cours de français se rencontrent annuellement. »*

La plateforme vaudoise, enceinte réunissant les partenaires de cours de langues (associatifs, institutionnels, communaux) se réunira, dans la continuité de ce qui a été fait durant le PIC I, plusieurs fois par année. Ces rencontres permettent la reconnaissance mutuelle et la connaissance des autres acteurs. Elles offrent la possibilité non seulement d'entendre les besoins du terrain, mais également de transmettre des informations (critères de qualité, exigences minimales, programme fide).

## **Outcome 14**

**La qualité du dispositif cantonal des cours de langue est renforcée.**

Le groupe de travail initié durant le PIC 2014-2021, œuvrant à la délimitation de standards de qualité pour les cours de français subventionnés, s'est dissout. En effet, compte tenu de l'avancement du projet fide, définissant des standards qualité, son existence n'avait plus raison d'être.

Le BCI, qui a travaillé en collaboration étroite avec le SEM, veillera à la transmission d'information sur le programme fide et à son utilisation progressive par les partenaires, tout en tenant compte de leurs réalités et moyens pour implémentation de cette approche pédagogique. Par ailleurs, dans son travail d'adaptation des standards de qualité et des exigences cantonales transmis aux partenaires des cours de langue du canton, en lien avec l'implémentation de fide, le BCI sollicitera en 2018 le secrétariat fide pour consultation.

### **Output 14.1**

*« D'ici 2021, tous les prestataires de cours de langue conventionnés ont été visités. »*

La réalisation des différentes prestations, leur complémentarité et la qualité des cours feront l'objet d'un suivi annuel à travers le reporting. Des visites de l'ensemble des prestataires seront organisées, permettant un regard plus qualitatif sur les prestations. Ces rencontres permettront également d'entendre les besoins des partenaires, les défis auxquels ils doivent parfois faire face : offre qui ne répond pas à la demande (liste d'attente) ; agrandissement et professionnalisation de certaines grandes structures, augmentant le coût des prestations ; implémentation du programme fide et craintes quant à de nouvelles exigences, implication et soutien des communes, etc..

### **Output 14.2**

*« Tout au long du PIC, les standards de qualité et exigences cantonales sont adaptées, en fonction de l'implémentation de fide. »*

Les standards de qualité et exigences cantonales, annexés durant le PIC I aux conventions de prestations, diffusés non seulement lors de l'appel à projets, mais également lors du conseil aux projets fourni par les antennes, seront travaillés et adaptés.

#### Output 14.3

*« D'ici fin 2021, 100% des partenaires de cours de langue sont informés sur l'approche fide. Son implémentation est progressive en fonction de leurs réalités professionnelles. »*

Cette information, déjà effective durant le PIC I, continuera à se faire, d'une part via la plateforme des cours de français, de l'autre part via des séances d'(in)formation, en partant des besoins des formateurs.

#### Output 14.4

*« Tout au long du PIC les formations fide mises sur pied par les partenaires conventionnés sont soutenues financièrement par le BCI. »*

A l'instar de Français en Jeu, dont certains modules fide ont été soutenus financièrement pendant le PIC I dans le cadre d'une convention, d'autres prestataires subventionnés par le BCI pourront également être soutenus financièrement, permettant un accès à la formation à un coût moins élevé pour les formatrices et formateurs du canton.

#### Output 14.5

*« Tout au long du PIC, Les différents financeurs de cours de langue et de compétences de base échangent et se coordonnent. »*

Ce groupe de travail, réunissant d'autres financeurs de cours de français, tels que le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) et le Service de l'emploi (SDE), et la ville de Lausanne, créée de manière informelle en 2011, se réunira annuellement en fonction des besoins et des actualités. Initié pour analyser les prestations et les pratiques des partenaires, ce groupe s'informe également de projets qui peuvent avoir un impact en termes de bonnes pratiques.

### **Liste des acronymes**

- BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- CIFEA : Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes
- CSIR: Centre social d'intégration des réfugiés
- EVAM : Etablissement vaudois d'accueil des migrants
- FIDE : Français en Suisse - apprendre, enseigner, évaluer
- PIC : Programme d'intégration cantonal
- SDE : Service Cantonal de l'emploi
- SEM : Secrétariat d'État aux migrations
- SPAS : Service de prévoyance et d'aide sociales



# Petite enfance

## Contexte

« Les premières années de la vie sont essentielles pour le développement et la santé d'un enfant. C'est pourquoi l'intégration doit commencer le plus tôt possible »<sup>10</sup>

De nombreuses études soutiennent cette affirmation, soulignent l'importance de cette période charnière avant la scolarisation, durant laquelle les structures ordinaires ont un grand rôle à jouer. L'accessibilité à ces structures est cependant difficile pour nombre de familles migrantes.

Pour pallier cette difficulté d'accès, le domaine de l'encouragement précoce a mis l'accent durant le PIC 2014-2017 sur l'égalité des chances, en soutenant des lieux, des projets offrant une première socialisation, ainsi qu'un encouragement linguistique précoce, tout en valorisant la langue et la culture d'origine et tissant des liens avec elles. Des outils pour renforcer et valoriser les compétences parentales sont également au coeur du dispositif.

Les mesures mises en œuvre durant le PIC I ont été appréciées et vont dans le sens des recommandations émises par l'IDHEAP, dans le cadre de leur étude réalisée pour le BCI<sup>11</sup>. Les projets de préparation à l'école, les espaces de rencontres parents-enfants ont notamment permis à des enfants en âge préscolaire issus de la migration de bénéficier d'une offre de socialisation. Ces mesures restent cependant d'une portée limitée et ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire vaudois.

Basé sur l'évaluation du PIC I, sur le rapport intermédiaire des programmes cantonaux d'intégration 2014-2017 et sur la journée de consultation des partenaires du 4 mars, le canton de Vaud a décidé pour les années 2018-2021 de consolider le dispositif de mesures existantes, de valoriser et visibiliser les bonnes pratiques, de poursuivre les objectifs initiaux, tout en tenant compte des nouveaux besoins identifiés, des recommandations émises. Les axes prioritaires sont les suivants :

- Dans la perspective de l'égalité des chances, favoriser l'accès des enfants migrants en situation de précarité à des environnements stimulant leur formation et leur développement.
- Valoriser et soutenir les compétences parentales, établir une coopération entre les parents et les professionnels de l'enfance. «Ils sont experts dans tout ce qui touche à leur enfant et doivent être respectés en tant que tels.»<sup>12</sup>
- Mettre à disposition une offre de formation continue et des séances d'échanges de pratiques à l'intention des professionnels de la petite enfance.

## Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires

---

<sup>10</sup> Programmes cantonaux d'intégration 2014-2017. Rapport intermédiaire. Berne : Secrétariat d'Etat aux Migrations, 2016.

<sup>11</sup> Giuliano Bonoli et Cyrelle Champion, *L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire : où et comment investir*, Lausanne : IDHEAP, 2015.

<sup>12</sup> Corina Wustmann Seiler et Heidi Simoni, *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*, Zürich : Marie Meierhofer Institut für das Kind sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial, 2012.

Le domaine de la petite enfance est complexe et implique un grand nombre d'acteurs, incluant le Canton, les communes, les réseaux régionaux d'accueil de jour et de nombreuses associations actives dans les questions d'intégration. Le BCI n'a pas les compétences nécessaires pour initier et assurer seul ce domaine d'encouragement spécifique. Cette diversité de mesures et d'acteurs implique une indispensable coordination avec, notamment, les autres départements cantonaux.

### **Association des villes et des communes**

Les projets dans le domaine de la petite enfance sont développés dans de nombreuses communes du Canton, notamment celles dotées d'un programme communal d'intégration (Mini-PIC). Des rencontres annuelles avec les communes Mini-PIC seront organisées, ainsi que la participation aux plateformes régionales existantes, dans le but certes de récolter les besoins, mais également d'échanger sur les bonnes pratiques, de valoriser l'existant.

Les communes de moins grande envergure seront soutenues par le biais notamment de conseils aux projets, de séances régionales de sensibilisation à la thématique, afin d'assurer une représentativité des actions en matière de petite enfance sur une large partie du territoire vaudois.

### **Ressources financières et en personnel**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de CHF 478'500.- est nécessaire. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration ; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

25% de temps de travail est consacré à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures de ce pôle d'encouragement.

### **Assurance de la qualité : enseignement du PIC 2014-2017**

Les enseignements tirés du PIC 2014-2017 montrent que les mesures suivantes peuvent contribuer à développer la qualité de l'encouragement précoce :

- Mise en réseau des acteurs, ainsi que des spécialistes. « Plus les services existants ont connaissance les uns des autres, plus ils sont à même d'orienter les parents en période de transition. Plus les instances communiquent à propos de leurs programmes et ceux des autres, plus grande est la chance de voir tous les enfants bénéficier d'une formation, d'un accueil et d'une éducation de haute qualité »<sup>13</sup>.
- Soutien aux parents, principaux acteurs du développement de l'enfant : valorisation et renforcement de leurs compétences parentales, conseil et informations.

---

<sup>13</sup> Brochure thématique *Intégration: Aspects et éléments constitutifs d'un travail d'intégration de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance. Approfondissement thématique du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*. Zofingue : Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO, 2014.

- Encouragement linguistique précoce de la langue, pensé comme « fonction doublement intégrative »<sup>14</sup> : reconnaissance de la langue d'origine pour le développement de l'enfant et incitation pour qu'elle soit transmise par les parents et transmission de la langue de la société d'accueil adaptée aux capacités et besoins.
- Offre de formations continues et de séances de réseaux, d'échanges de pratiques.

## Mesures 2018-2021

Sur la base des enseignements du PIC 2014-2017, le canton de Vaud a défini deux grands axes, délimité les résultats qu'il souhaite obtenir :

1. Les familles migrantes ont accès à une offre diversifiée de mesures en lien avec la petite enfance, adaptée à leurs besoins.
2. Les professionnels de la petite enfance bénéficient d'offres de formation continue, de réseaux d'échanges de pratiques et sont sensibilisés aux problématiques des migrations, de l'interculturalité et de la co-éducation.

## Description des prestations (output) et des effets (outcome)

### Outcome 15

**Les familles migrantes ont accès à une offre diversifiée de mesures en lien avec la petite enfance, adaptée à leurs besoins.**

Comme mentionné dans la partie contextuelle de ce document, les offres d'encouragement préscolaire sont non seulement très appréciées, mais elles sont indispensables, tant pour le développement de l'enfant que pour le soutien aux parents. Consolider les offres actuelles, soutenues dans le cadre du PIC I, et les promouvoir, telle est l'une des impulsions cantonale.

Visibiliser l'existant, travailler par projet pilote, proposer des mesures qui ont fait leurs preuves, en collaboration avec les différents partenaires, dont les communes, les structures ordinaires dans des régions encore sous-dotées en projets adaptés, complètent l'approche.

En parallèle le BCI, dans le travail en réseau, souhaite poursuivre la sensibilisation des différents acteurs concernés au biais social sous-tendant la difficulté d'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire.

### Output 15.1

*« En 2018, l'offre existante des projets soutenus dans le cadre du PIC I est consolidée au moyen de conventions de collaboration établies avec les partenaires associatifs et institutionnels soutenus durant le PIC I, répondant aux standards de qualité. »*

Durant le PIC 2014-2017, environ 16 projets étaient déposés annuellement dans le cadre de l'appel à projets, et soutenus. Ces projets, comblant le manque d'accès aux structures ordinaires, ont différents axes, complémentaires : préparation à l'école ; socialisation; accueil enfants ; encouragement linguistique précoce.

<sup>14</sup> Mathilde Schulte-Haller, *Encouragement précoce. Recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM*, Berne : Commission fédérale pour les questions de migration, 2009.

Le BCI souhaite consolider le dispositif actuel avec ces partenaires récurrents dont les projets, modèles, ont fait leurs preuves par le biais de conventions. Cette pérennisation des relations permettra non seulement de réduire les modalités administratives, mais également d'assurer un suivi plus qualitatif des mesures.

#### Output 15.2

*« Tout au long du PIC, l'offre de projets est développée dans des régions ne disposant pas encore de prestations adaptées aux besoins (projets pilotes, transposition de projets existants). »*

Pour atteindre cet objectif, l'analyse constante des besoins sera faite tout au long du PIC 2018-2021 : cartographie de l'offre et identification des régions sous-dotées ; évaluation de proximité par les antennes du BCI ; consultation et collaboration avec les différents partenaires associatifs et institutionnels : acteurs du terrain, Commissions consultatives Suisses-immigrés, communes, associations et ONGs.

Suite à l'identification des besoins, grâce aux retours des partenaires de terrain, des observations pratiquées lors des évaluations de projets également, de nouvelles offres correspondant aux réalités et spécificités locales pourront être développées. Les antennes du BCI fourniront l'appui nécessaire, pour soutenir les porteurs de projets dans la mise en place de leurs prestations. La démarche est ici proactive, et représente un changement de paradigme... L'appel à projet ne sera en effet pas maintenu, contrairement à ce qui a été réalisé pendant le PIC 2014-2017. Le BCI souhaite partir des besoins identifiés, et y répondre, plutôt que de recevoir un grand nombre de projets pour lesquels, compte tenu des critères de priorisation et de qualité, il ne peut entrer en matière

La volonté est également d'avancer par projets pilotes, en collaboration avec les acteurs concernés du domaine de la petite enfance. Dans leur élaboration, il sera indispensable d'impliquer toutes les régions du canton, dans une optique également de sensibilisations à la problématique des acteurs concernés.

#### Output 15.3

*« Tout au long du PIC, les familles migrantes disposent d'une information sur les différentes offres dans le domaine de la santé, de l'intégration spécifique dans le domaine de la petite-enfance, du soutien parental. »*

L'IDHEAP, dans le cadre de son étude, souligne le rôle que peut jouer le BCI dans la diffusion de l'information concernant les possibilités offertes d'une part par le système d'accueil de jour vaudois, mais également d'autres formes de soutien disponibles, dans le domaine de la santé notamment (offres médicales, service de conseil en matière de grossesse, accouchement, soins aux nourrissons). Une politique active de communication, à des moments clés (arrivée en Suisse, naissance d'un enfant par exemple) est à privilégier. Une collaboration étroite avec les communes (via des séances régionales par exemple), les professionnels de la périnatalité, mais également les partenaires associatifs et institutionnels est à renforcer, et, dans certains cas, à initier.

## **Outcome 16**

**Les professionnels de la petite enfance bénéficient d'offres de formation continue, de réseaux d'échanges de pratiques et sont sensibilisés aux problématiques des migrations, de l'interculturalité et de la coéducation.**

### **Output 16.1**

*« Tout au long du PIC, l'offre de formation continue du CREDE « la diversité culturelle dans les institutions de la petite enfance » est reconduite annuellement, et adaptée selon les besoins. »*

Cette formation, initiée dans le cadre du PIC I, démarrera sa troisième édition en automne 2017. Les retours très positifs des participants, la nécessité d'offrir aux professionnels de la petite enfance des outils pédagogiques adaptés à leurs besoins, de favoriser les échanges de pratiques, les différentes recommandations citées en amont, contribuent à soutenir avec enthousiasme cette offre. Dans le cadre de cette formation, l'encouragement linguistique précoce sera également promu.

### **Output 16.2**

*« Tout au long du PIC, les professionnels de la petite enfance se rencontrent annuellement pour échanger leurs pratiques sur la thématique. »*

Durant le PIC I, le PEP a organisé des séances régionales d'échanges de pratiques entre professionnels, et développé une brochure de recommandations, un compte-rendu synthétique de ces rencontres. Le BCI souhaite poursuivre avec ce type de démarche, favorisant la mise en réseau, faisant émerger les idées et pratiques novatrices, posant un éclairage sur certaines problématiques rencontrées.

## **Liste des acronymes**

- BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- CREDE : Fondation du Centre de Ressources En Education de l'Enfance
- IDHEAP : Institut de hautes études en administration publique
- PEP : Partenariat, enfance et pédagogie.
- PIC : Programme d'intégration cantonal

# Employabilité

## Contexte

Dans ce chapitre, seront traités à la fois le domaine de l'employabilité mais aussi celui de la gestion des forfaits d'intégration. L'insertion, notamment professionnelle des admis provisoires et réfugiés statutaires est étroitement imbriquée dans la politique d'employabilité voulue par le Canton.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIC I, le BCI a procédé pendant les deux premières années, à un état des lieux, notamment des besoins. Les principaux besoins mis en exergue dans le cadre de l'évaluation du dispositif existant sont les suivants :

a. La situation des jeunes de 20 à 25 ans :

Actuellement, le dispositif de formation dans le cadre du post-obligatoire couvre globalement les besoins pour les jeunes de 15 à 19 ans. Cependant, l'offre est moins importante pour les migrants âgés de 20 à 25 ans, notamment pour ceux n'ayant pas ou peu été scolarisés en Suisse. Le BCI, en partenariat avec la DGEP, soutient actuellement 3 classes pour les jeunes primo-arrivants de 20 à 25 ans qui ne répondent toutefois que partiellement aux besoins. L'estimation des besoins se situant à environ 450 places nécessaires pour cette catégorie de migrants, et ce uniquement pour les jeunes relevant de la politique d'asile. Une collaboration avec la DGEP a été initiée pour informer le Conseil d'Etat de cette situation et l'inciter à agir.

b. Manque d'informations sur l'emploi :

Pour s'intégrer rapidement et durablement, les migrants, notamment les primo-arrivants nécessitent des informations claires et de qualité sur l'emploi. Il n'existe actuellement pas d'informations groupées sur le sujet. Le BCI prévoit de finaliser un guide sur l'emploi – en rédaction – à l'intention des professionnels et des associations en contact avec le public migrant pour la fin 2017.

c. Sensibilisation des employeurs à la thématique migrante :

Les personnes migrantes représentent une grande part des actifs dans le canton, la plupart des entreprises ont donc l'habitude de travailler avec ce public. Toutefois, certains employeurs notamment les PME ont besoin d'informations sur les permis – notamment les livrets « F » – ainsi que sur les démarches administratives à entreprendre. On constate également un manque au niveau des offres de formation en entreprise pour les compétences de base.

d. Manque de moyens pour les personnes n'utilisant pas les offres des structures ordinaires :

Certains migrants ne font pas appel aux offres des structures ordinaires, notamment celles des ORP, soit parce qu'ils ne sont ni assurés, ni jugés aptes au placement, soit parce qu'ils n'y font volontairement pas appel. Les primo-arrivants, notamment ceux venus dans le cadre du regroupement familial sont particulièrement représentés dans ces catégories. Toutefois, de nombreux migrants peuvent recourir à l'offre ordinaire, qui englobe des mesures telles que les cours de langue, des formations continues ou qualifiantes. Pour certains groupes cible, l'accès au marché du travail est particulièrement difficile, en raison de leur statut ou de leur situation.

## **Contexte relatif à l'asile**

L'intégration des AP, RAP et RS est un réel défi pour le canton de Vaud. En effet, le taux d'activité est de 14.4% pour les RS (23.6% au niveau national), contre 20% pour les AP et RAP combinés (29.2% au niveau national) (Source : SEM, statistique asile 28.02.2017). Si ces chiffres permettent une comparaison avec les autres cantons, ils doivent être pris avec prudence. En effet, ils ne tiennent pas compte du tissu économique et du taux de chômage. De plus, ils ne permettent pas de connaître le type d'emploi obtenu, ni les conditions relatives à l'engagement (pourcentage, contrat à durée déterminée ou non).

Actuellement, dans le canton de Vaud, plus de 3'300 personnes sont au bénéfice d'une admission provisoire, environ 2'600 sont des réfugiés statutaires et près de 700 sont des réfugiés admis à titre provisoire (Source : SEM, statistique asile 28.02.2017).

## **Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires**

### Dans le domaine de l'employabilité

La thématique de l'intégration professionnelle concerne de nombreux acteurs de l'administration, parmi lesquels on peut citer le service de l'emploi (SDE) autorité d'application de la Loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI), le service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), l'autorité d'application du revenu d'insertion (RI) et l'Office vaudois de l'assurance invalidité (OAI) en charge des bénéficiaires de l'assurance invalidité. Ces différents organismes peuvent s'appuyer sur un tissu relativement dense et diversifié d'organismes proposant de multiples mesures d'insertion professionnelle.

Au-delà des administrations en charge du social et du chômage, on citera l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnel (OCOSP), qui chapeaute notamment la transition école-métier (transition 1), ainsi que la direction générale pour l'enseignement postobligatoire (DGEP) en charge, entre autres, des classes d'accueil pour les jeunes de 15 à 18 ans. Il s'agit de relever que la thématique de l'insertion des jeunes est gérée par une direction interservices de la transition 1 (T1) et qu'il existe depuis 2016 une unité migrants accueil (UMA) chargée d'orienter les jeunes primo-arrivants. Finalement, on notera qu'il existe trois commissions extraparlimentaires concernées par l'emploi, soit la Commission cantonale tripartite pour l'emploi, la Commission consultative vaudoise d'orientation scolaire et professionnelle et la Commission cantonale consultative pour la formation et le perfectionnement professionnels.

Au niveau associatif, plusieurs organismes ont développé des projets d'intégration professionnelle dont certains sont financés dans le cadre du PIC. Ces projets sont de plusieurs ordres, il peut s'agir d'écrivain public aidant à la rédaction de *curriculum vitae* (CV) et de lettres de motivation, de mesures de formation et de préparation à la transition pour les jeunes, ou encore d'accompagnement à la validation d'acquis ou la reconnaissance de diplôme.

Durant les dernières années, les faïtières économiques, ainsi que les syndicats ont accru leur implication au niveau des migrations et de l'intégration. Cela s'explique, entre autres, par la volonté de chercher des solutions à l'application de l'article constitutionnel 121a, notamment en valorisant les potentiels existants. Les actions de ces organismes consistent

principalement en de l'information, on relèvera également quelques projets initiés par les syndicats pour favoriser le maintien en emploi.

### Dans le domaine de l'asile

La prise en charge des personnes au bénéfice d'une admission provisoire et des réfugiés est opérée par deux organismes occupant des statuts et des liens différents par rapport à l'administration cantonale. Cet état de fait explique pourquoi les dispositifs d'intégration varient en fonction des publics. L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), établissement de droit public, est chargé d'octroyer l'aide au requérants d'asile et aux personnes au bénéfice d'une admission provisoire. La loi sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) règle ses compétences et ses rapports avec l'Etat qui sont gérés par une convention de subventionnement annuelle dont les prestations d'intégration font partie. La coordination asile (COASI) s'occupe de la gestion des forfaits globaux et de la participation cantonale. Il s'agit de relever que tous les requérants d'asile ont droit à six mois de cours de français semi-intensifs.

Les personnes au bénéfice d'une admission provisoire sont prises en charge pour leur orientation par des conseillers et assistants sociaux de l'EVAM. A ce titre, l'EVAM est à la fois organisateur de programmes internes et organisme en charge de l'orientation. Il a la possibilité d'envoyer les personnes dans des mesures organisées par des prestataires externes à l'établissement. Dans le cadre de l'organisation de ses programmes internes, l'EVAM entretient des relations avec certaines associations actives dans le domaine de l'insertion professionnelle et quelques communes du canton. Durant le PIC, des projets pilotes ont été développés par l'EVAM pour répondre aux besoins spécifiques de leur public, notamment en termes de solutions de garde, d'apprentissage du français et de placement.

Le centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), rattaché au Service de la prévoyance et d'aide sociales (SPAS) est dévolu entièrement à l'insertion des réfugiés statutaires et des réfugiés admis à titre provisoire (CSIR). La loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) règle ses compétences.

Actuellement, les réfugiés statutaires et admis à titre provisoire bénéficient d'un accompagnement social et d'une aide à l'insertion au CSIR. Ils touchent le revenu d'insertion et ont accès à toutes les prestations au même titre que l'ensemble des bénéficiaires du RI du canton. Depuis le mois de janvier 2017, ils ont accès à l'entier des mesures d'intégrations du catalogue du SPAS. De plus, deux postes de conseillers en insertion ont récemment été créés, afin de soulager les assistants sociaux dans leur travail et de rendre l'intégration socioprofessionnelle de ce public plus efficace. Durant les quatre premières années du PIC, les relations entre le BCI et le CSIR se sont développées et ont été protocolées dans une convention. Des projets spécifiques pour le public de RS et RAP ont été développés en collaboration avec le CSIR. Des mesures incluant à la fois les réfugiés et les AP ont également été mises sur pied.

Il s'agit de relever que le CSIR et l'EVAM ont depuis de nombreuses années accès à plusieurs catalogues de mesures de services cantonaux et communaux, dont font partie les mesures soutenues par le BCI. Des projets pilotes ont également été développés par le BCI pour répondre à des besoins spécifiques, comme l'intégration des seniors et des personnes possédant une formation supérieure. Les bénéficiaires peuvent également recourir sans

discrimination aux prestations proposées par les organisations associatives ou non gouvernementales, ainsi que par l'administration publique<sup>15</sup>.

En 2015, une revue a été effectuée par l'Unité de contrôle et d'appui en organisation et management du canton de Vaud (UCA) dans le but d'évaluer le dispositif d'insertion professionnelle des AP. Le rapport et ses recommandations ont été remis au Chef du département qui a décidé de ne pas réformer le dispositif actuel. Cependant, ce rapport constitue un outil de travail pour identifier les freins à l'insertion et les lever. Il a notamment débouché sur un travail de construction d'indicateurs visant à mieux comprendre les facteurs amenant à une prise d'emploi.

### Mise en œuvre

Le domaine de l'employabilité sera développé selon les trois missions du BCI, soit « mettre en réseau », « développer des mesures » et « informer et former ». Les trois « outcome », présentés ci-dessous, reprendront chacun un de ces axes de travail et le déclineront. Au niveau de la mise en œuvre, le BCI entretiendra les liens bilatéraux développés lors des premières années du PIC, et travaillera en étroite collaboration avec les structures ordinaires, afin de mettre sur pied des mesures spécifiques complémentaires aux offres de l'administration. Finalement, les faïtières économiques et les syndicats seront sollicités pour développer des cours de français en entreprise, ainsi que pour sensibiliser les employeurs à l'intégration.

Pour ce qui est de l'intégration des réfugiés et personnes admises à titre provisoire, le BCI continuera de s'appuyer sur l'EVAM et le CSIR. En parallèle, il développera des projets pilotes afin de répondre à des besoins particuliers. L'encouragement spécifique lié à l'employabilité permet un important travail de coordination entre les différentes structures et mesures existantes dans le canton. Les expériences faites avec le PIC montrent que la collaboration interinstitutionnelle porte ses fruits dans ce domaine également. Il convient de mentionner en particulier que par le biais des projets, le BCI a soutenu des mesures de coaching et de conseil, des offres de mentoring, ainsi que des cours d'orientation professionnelle. Le BCI participe également à la diffusion d'informations relatives à la reconnaissance des diplômes.

### **Association des villes et des communes**

L'intégration professionnelle est un sujet qui questionne les communes, notamment celles dotées d'un Mini-PIC. En effet, si certains projets sont développés par ces dernières, notamment sous la forme de permanence « emploi », la collaboration avec les structures ordinaires est parfois complexe à mettre sur pied. Le BCI veillera donc à faciliter les liens entre les déléguées à l'intégration et ces dernières, par le biais notamment de séances. La thématique de l'employabilité sera également abordée dans le cadre des rencontres avec les communes Mini-PIC, afin de récolter les besoins et bonnes pratiques. Pour ce qui est des autres villes et communes, le BCI les associera dans le cadre de l'évaluation des besoins et lors de l'implantation de mesures, via ses antennes, les rencontres régionales e/ou thématiques et les contacts bilatéraux. Il veillera également à ce qu'elles participent financièrement à ces prestations.

---

<sup>15</sup> L'accès aux Offices régionaux de placement (ORP) dépend de l'aptitude au placement et des cotisations à l'assurance chômage.

Les communes sollicitent régulièrement le BCI, afin de bénéficier de soutien et d'information dans le cadre de l'asile. Le BCI veillera à les informer sur la thématique et se tiendra à disposition pour le développement de mesures à l'intention de ce public.

### **Ressources financières et en personnel**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de plus CHF 9'000'000.- est nécessaire (forfaits inclus). Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

25% de temps de travail est consacré à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures de ce pôle d'encouragement (employabilité).

### **Assurance de la qualité**

Au regard de ce qui précède, on constate que le domaine de l'intégration professionnelle est couvert par de nombreux acteurs qui proposent une palette de prestations relativement large. Sachant cela, et dans un souci de cohérence et de coordination du dispositif, une démarche de consultation a été entreprise dans le cadre de l'élaboration du programme d'intégration cantonal 2018-2021, afin de cerner les éventuelles lacunes. Pour ce faire, différents acteurs ont été contactés au sein de l'administration cantonale vaudoise, des faitières économiques, des organismes d'insertion et des syndicats. La consultation s'est déroulée sous forme d'entretiens bilatéraux autour de quatre axes principaux, soit un bilan du PIC I, ainsi qu'un état des lieux des besoins non couverts et des publics cible concernés. Finalement, les pistes pour répondre aux lacunes ont été esquissées, comme notamment l'identification de besoins particuliers pour certains publics et certaines situations, lesquelles nécessitent qu'un dispositif spécifique soit mis sur pied.

Cette procédure a permis de confirmer que le paysage de l'intégration professionnelle est occupé par de nombreux acteurs qui proposent des offres diverses et variées, ce qui permet au dispositif de couvrir la plus grande partie des besoins en termes d'intégration professionnelle.

### **Mesures 2018-2021**

En fonction des besoins cités ci-dessus, trois outcome ont été créés pour le PIC 2018-2021, il s'agit de :

1. « Les besoins spécifiques en lien avec la migration sont pris en compte dans leur dispositif par les structures ordinaires actives dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle dans leur dispositif. Si nécessaire, elles travaillent en réseau avec les partenaires concernés.»
2. « Des mesures visant à faciliter la prise d'emploi du public cible ou à éviter les risques de perte d'emploi sont soutenues par le BCI.»
3. « Les différents acteurs de l'intégration professionnelle sont informés, sensibilisés et formés aux thématiques relatives à l'intégration.»

## Description des prestations (output) et des effets (outcome)

### Outcome 17

**Les besoins spécifiques en lien avec la migration sont pris en compte par les structures ordinaires dans leur dispositif. Si nécessaire, elles travaillent en réseau avec les partenaires concernés.**

1. La cartographie et l'analyse du réseau effectuées dans le cadre du PIC I ont démontré que de nombreux acteurs de l'administration gravitent autour de l'intégration professionnelle et qu'il existe plusieurs lieux de coordination et plateformes d'échanges regroupant ces acteurs autour de thématiques, telles que par exemple la formation des jeunes. Durant le PIC I, le BCI a développé ces liens avec ces acteurs institutionnels et est présent au sein de certains de ces espaces de coordination. Le rôle du BCI est à la fois de veiller à ce que les thématiques liées aux migrations, à la diversité et à la communication interculturelle soient prises en compte par ces organismes, mais également de répondre à leurs sollicitations sur ces thématiques. A l'avenir, le BCI va continuer à développer ces contacts, notamment pour mieux faire connaître son offre en termes de mesure d'insertion professionnelle et pour être perçu comme une ressource sur les thématiques d'intégration. Ainsi, une attention particulière sera apportée à la coopération interinstitutionnelle dans le cadre de l'intégration sur le marché du travail. Afin de l'encourager, une rencontre trimestrielle est organisée entre la Déléguée à l'intégration et l'adjointe du SDE et une séance est prévue en décembre 2017 afin de présenter aux ORP les prestations du BCI. Le BCI veillera tout le long du PIC à initier de nouvelles synergies interinstitutionnelles.

#### Output 17.1

*« Sur toute la durée du PIC, le BCI a des contacts annuels avec les structures ordinaires actives dans le domaine de l'employabilité, les employeurs, les syndicats, ainsi que les organismes d'insertion afin d'échanger et d'identifier les besoins. »*

Le BCI va continuer à développer de nouveaux liens et va entretenir les existants. Il s'agira d'identifier quels sont les partenaires potentiels qui n'ont pas été rencontrés et de les contacter. Les effets attendus sont une plus grande sensibilisation des structures ordinaires, des faïtières et des syndicats à la diversité et la communication interculturelle, ainsi que le développement de nouvelles mesures et partenariats. Le BCI entretiendra des liens étroits avec la DGEP, afin d'être associé à l'application de la loi sur la formation continue (LFC) dans le canton de Vaud. Dans le cadre de ces contacts, un accent particulier sera mis sur l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Le BCI continuera de suivre les travaux liés au préapprentissage d'intégration et à l'apprentissage précoce de la langue, pilotés dans le canton de Vaud par la DGEP et la coordination asile (COASI).

#### Output 17.2

*« D'ici 2019, le plan d'action cantonal pour augmenter le taux d'insertion des admis à titre provisoire est renforcé et élargi aux réfugiés. »*

Actuellement, les deux grands acteurs, en charge de l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, ont instauré une coordination au niveau opérationnel sur des cas précis. Dans le cadre du PIC 2018-2021, il s'agira de consolider et renforcer les actions entreprises depuis trois ans en instaurant une collaboration stratégique visant à définir des objectifs et un plan communs pour améliorer l'intégration des réfugiés et

AP. Le BCI attend notamment une amélioration des contacts avec les employeurs, une transition interinstitutionnelle optimisée ainsi qu'un meilleur suivi longitudinal du processus d'intégration des bénéficiaires. Sachant que le processus d'intégration concerne également les permis « N » bénéficiant d'un haut taux de protection, la COASI sera associée à la démarche.

L'évaluation du potentiel des réfugiés et personnes admises provisoires est une préoccupation constante dans le travail de nos partenaires associatifs comme de l'EVAM et du CSIR. A ce titre, le projet InVaud a d'ailleurs été pensé pour permettre la détection rapide du potentiel des bénéficiaires et leur offrir des mesures adaptées. Le projet pilote sera poursuivi avec els objectifs de détection rapide et d'accompagnement individualisé.

### Output 17.3

*« Dès 2019, 20% des bénéficiaires des mesures sont des admis à titre provisoire et des réfugiés et 25% du public global est orienté par les structures ordinaires. »*

En 2016, le public des mesures « employabilité » était composé à 17% de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés. L'objectif est d'atteindre un taux de 20% en 2019, afin que les personnes n'étant pas orientées ou suivies par l'EVAM et le CSIR puissent bénéficier de mesures d'insertion. Un travail de sensibilisation des structures ordinaires, des associations et des communes devra être effectué, notamment par les antennes, pour augmenter ce pourcentage.

1. Un certain nombre de personnes migrantes n'ont pas accès aux offres des structures ordinaires pour plusieurs raisons, que ce soit l'absence de droits aux prestations ou le manque d'informations. Dans le cadre de cet output, le BCI travaillera avec les structures ordinaires – le SDE notamment – et les communes – entre autres les contrôles des habitants – afin de mieux les informer sur l'offre en matière d'employabilité et de cours de langue. L'objectif étant d'améliorer l'orientation des personnes n'ayant pas accès aux prestations des structures ordinaires – SDE et RI notamment. Un travail de monitoring important devra être mis sur pied pour le suivi de l'output. Ainsi, la stratégie du BCI en matière d'employabilité est étroitement liée à l'action des autres pôles thématiques, comme notamment le pôle primo-information ou la formation.

### Output 17.4

*« D'ici 2019, la thématique de la formation des primo-arrivants de 19 à 25 ans est prise en charge par les structures ordinaires concernées. »*

Durant le PIC 2014-17, le BCI a soutenu une mesure de formation pour les primo-arrivants de 20 à 25 ans. Ainsi, grâce au cofinancement du BCI, la DGEP a pu créer 3 nouvelles classes d'accueil, tout en élargissant l'âge des bénéficiaires aux 19-25 ans (l'âge était jusqu'alors limité à 18 ans).

Cependant, les 36 places actuelles ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins, qui sont d'environ 450 places, et ce uniquement pour les jeunes relevant de la politique d'asile.

Au regard de ces besoins, une note à l'attention du politique est en cours de rédaction, et sera conjointement signée par la DGEP et le DECS. Cette démarche vise à transférer à la DGEP le financement des 10 classes supplémentaires, correspondant aux places estimées

nécessaires. Le délai de réponse du politique étant estimé à deux années, le BCI entend soutenir les classes existantes jusqu'à fin 2019, et ne financer ainsi cette mesure que sur les 2 premières années du PIC II, avant qu'elle ne soit assumée par la DGEP .

L'objectif est d'assurer la transition du système de financement, afin de garantir la continuité des prestations dont bénéficient actuellement des jeunes migrants primo-arrivants de 19 à 25 ans.

## **Outcome 18**

**Des mesures visant à faciliter la prise d'emploi du public cible ou à éviter les risques de perte d'emploi sont soutenues par le BCI.**

En 2016, le BCI a soutenu une dizaine de mesures dans le cadre de l'employabilité, ces dernières se déclinent en prestations de coaching, de soutien à la validation des acquis, ou encore de formation pour les jeunes. Toutes ces mesures ont pour objectif de faciliter la prise d'emploi ou le maintien en emploi des personnes n'étant pas prises en charge par les structures ordinaires. Au niveau des prestations, le BCI adopte une double stratégie, à savoir le développement de mesures pour un public cible spécifique (comme les femmes migrantes, venant en Suisse dans le cadre du regroupement familial, ou les jeunes non formés en Suisse), et l'achat de places dans des mesures existantes pour des bénéficiaires ne pouvant avoir accès à ces prestations par les structures ordinaires.

Dans le cadre du PIC II, le BCI va continuer à soutenir ces mesures, spécifiquement pour les femmes migrantes et les jeunes de 20 à 25 ans. Il développera également une prestation de techniques de recherche d'emplois, afin de répondre à un besoin relevé par les bénéficiaires, les associations et les communes.

### Output 18.1

*« Dès 2019 et d'ici 2021, le BCI informe et sensibilise au moins trois entreprises par année sur la validation des compétences de base, dont le français. »*

En 2017, le BCI a soutenu une mesure de cours de français pour des employés, la ville d'Yverdon a quant à elle financé des cours de français auprès de 3 entreprises sur la durée du PIC. En parallèle, des initiatives individuelles ont été prises par des entreprises ou des institutions de formation. Le BCI souhaite développer cet axe important qu'est le maintien en emploi par le développement des compétences de base. Pour ce faire, un concept sera développé avec les syndicats et les faïtières, afin d'informer et sensibiliser les employeurs à cette thématique. Le BCI espère un meilleur maintien en emploi pour les personnes ayant bénéficié de ces mesures.

### Output 18.2

*« Durant tout le PIC, le BCI fixe -annuellement- avec les acteurs du dispositif d'intégration spécifique des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés les objectifs et les règles de collaboration, ainsi que le financement. »*

L'EVAM et le CSIR sont en charge respectivement de l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Le BCI, quant à lui, gère l'enveloppe des forfaits d'intégration qu'il transfère à ces deux institutions. Le versement des forfaits à ces deux institutions est protocolé dans des conventions. Dans le cadre du

renouvellement desdites conventions, le BCI veillera à contrôler l'atteinte des objectifs et à avoir une cohérence entre les deux institutions, notamment en termes de stratégie d'insertion. Le BCI s'emploie à favoriser les synergies entre l'EVAM et le CSIR en les associant, par exemple, à des projets communs. Ainsi, l'accueil de contingents de familles syriennes réinstallées dans le Canton de Vaud a donné lieu à une collaboration efficace et fluide entre ces deux institutions, qui ont spontanément soumis au SEM un projet s'appuyant sur un partage des rôles et des responsabilités de chacun. De la même manière, le projet pilote InVaud a permis des séances d'échanges régulières associant l'EVAM au CSIR, et ce tant au niveau opérationnel que décisionnel.

L'intégration rapide et durable constituera un des objectifs principaux des conventions.

### Output 18.3

*« En fonction des besoins identifiés sur le terrain, des mesures visant des populations spécifiques sont développées. »*

Le dispositif en termes de projet d'employabilité est relativement complet, le BCI continuera à le développer en fonction des besoins fournis par les communes, les associations et les autres services de l'administration. L'action du BCI viendra en soutien des structures ordinaires, avec comme objectif que les mesures soient reprises par ces dernières après quelques années. Les publics cible visés par le développement de ces mesures sont les femmes – principalement celles arrivées dans le cadre du regroupement familial – les jeunes de 15 à 25 ans, ainsi que les réfugiés et personnes admises à titre provisoire. L'objectif de ces projets est d'améliorer l'insertion des personnes suivant une mesure et d'attirer l'attention des structures ordinaires sur des thématiques spécifiques.

### Output 18.4

*« D'ici 2021, de nouvelles mesures de soutien à la recherche d'emploi sont implantées annuellement en fonction des besoins régionaux. »*

Un des manques identifiés par les communes et les associations touche aux prestations d'aide à la recherche d'emploi, principalement sous la forme d'orientation, ainsi que de soutien à la rédaction de CV et lettres de motivation. Certaines prestations existent déjà dans quelques régions du canton, il s'agira pour le BCI de les cartographier, puis d'évaluer les besoins, afin de développer, en partenariat avec les communes des prestations d'aide à la recherche d'emploi. Une coordination devra être mise sur pied avec les structures ordinaires pour l'orientation du public (cf. Output 1.5). Il s'agira également de créer des outils de suivi pour évaluer le placement de ces personnes. Le BCI espère un taux de placement plus élevé pour les personnes bénéficiant de ces prestations.

## Outcome 19

**Les différents acteurs de l'intégration professionnelle sont informés, sensibilisés et formés aux thématiques relatives à l'intégration.**

Dans le cadre du PIC 2014-2017, le BCI avait l'objectif ambitieux de sensibiliser les entreprises aux discriminations et de leur proposer des formations sur la diversité et la communication interculturelle. Si le deuxième objectif a été atteint, le premier a été abandonné, car il s'est avéré être inapproprié pour toucher les employeurs. Malgré cela, le BCI continuera lors du PIC II son action de sensibilisation des employeurs en touchant également l'administration, ainsi que les organismes d'insertion.

### Output 19.1

*« D'ici 2020, les 40% des organismes d'insertion et des entreprises actives dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la construction et de l'industrie ont reçu une information sur la diversité culturelle, l'intégration et la communication interculturelle. Un accent particulier est mis sur les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires. »*

Le BCI souhaite informer les privés – entreprises et organismes d'insertion – sur les enjeux relatifs à la diversité, l'intégration et la communication interculturelle. Les faïtières économiques et Insertion Vaud seront utilisées comme relais pour toucher les entreprises. Le format de cette information reste encore à définir, et pourrait se faire sous la forme de brochure, de journées d'information ou de newsletter. Concernant les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés, le BCI travaillera avec la coordination asile à définir une stratégie de communication à l'intention des employeurs afin de les sensibiliser à l'embauche de ce public. Les travaux du groupe CSIR-EVAM (output 1.2) seront d'une grande utilité.

### Output 19.2

*« D'ici fin 2018, les organismes d'insertion, structures ordinaires et associations actives dans le domaine des migrations ont reçu le « guide pour l'emploi à l'intention des migrants ». 50 % des associations partenaires du BCI en employabilité sont formées à son usage. »*

Un guide pour l'emploi est en cours de rédaction et sera terminé d'ici fin 2017. Il sera destiné aux professionnels de l'intégration au sein des communes et associations travaillant avec les migrants, afin de les aider dans leur travail d'orientation et de conseil de ce public. Pour optimiser l'usage de cet ouvrage, le BCI a prévu de mettre sur pied des séances de présentation de l'outil. L'objectif étant d'informer ces partenaires sur le marché du travail et les techniques de recherche d'emplois, ces derniers seront consultés en amont, afin de connaître leurs attentes et ainsi de répondre au mieux aux besoins du terrain.

### **Liste des acronymes**

- AP : Admis provisoires
- COASI : Coordination asile
- CSIR : Centre social d'intégration des réfugiés
- DGEP : Direction générale de l'enseignement postobligatoire
- EVAM : Etablissement vaudois d'accueil des migrants
- LACI : Loi sur l'assurance-chômage
- LARA : Loi sur l'aide aux requérants d'asile
- LASV : Loi sur l'action sociale vaudoise
- LFC : Loi sur la formation continue
- OAI : Office de l'assurance invalidité
- OCOSP : Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

- ORP : Office régional de placement
- RAP : Réfugiés admis provisoires
- RS : Réfugiés statutaires
- SDE : Service de l'emploi
- SEM : Secrétariat d'état aux migrations
- SPAS : Service de prévoyance et d'aide sociales
- RI : Revenu d'insertion
- UCA : Unité de contrôle et d'appui en organisation et management du canton de Vaud
- UMA : Unité migrants accueil

# Interprétariat communautaire

## Contexte

L'interprétariat communautaire consiste à faciliter la compréhension mutuelle entre interlocuteurs de langues différentes au moyen de la traduction orale<sup>16</sup>. Les interprètes communautaires tiennent compte des contextes socioculturels des professionnels et des migrants pour lesquels ils interviennent. Les interprètes sont qualifiés pour exercer leur rôle et notamment respecter les principes éthiques de leur profession.

Le mandat de centre de compétences en matière d'interprétariat communautaire était confié jusqu'alors à l'Association Appartenances. Riche d'une expérience de vingt ans en la matière, le secteur Intermedia d'Appartenances donne satisfaction et fait preuve d'un grand professionnalisme. Il a été notamment soutenu dans le PIC I, afin de garantir la formation des interprètes. Le canton de Vaud souhaite donc poursuivre cette collaboration pour les prochaines années.

## Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires

Les objectifs du secteur Intermedia d'Appartenances sont les suivants<sup>17</sup> :

- Permettre aux migrants de s'exprimer dans leur langue maternelle et accroître ainsi leur accès aux services existants
- Permettre aux interprètes/médiateurs culturels et aux professionnels de se former et de créer un lieu d'échanges réciproques
- Œuvrer à la reconnaissance du statut des interprètes communautaires.

Avec les conséquences de la crise migratoire de 2015, le paysage de l'interprétariat communautaire vaudois a vu l'arrivée de nouveaux acteurs. Le PIC II doit accompagner Appartenances dans ces mutations et prendre en compte les prises de positions romandes.

Les différentes structures ordinaires seront sensibilisées à l'importance de recourir à l'interprétariat communautaire professionnel dans certaines situations précises afin notamment de garantir une meilleure égalité des chances aux personnes migrantes.

## Ressources financières et en personnel

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de CHF 180'000.- est nécessaire. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration

## Assurance de la qualité

Les mesures à mettre en place, pour garantir et améliorer la qualité dans ce domaine d'encouragement, sont de maintenir l'encouragement et le suivi de la formation des

---

<sup>16</sup> Définition adaptée d'INTERPRET, <http://www.appartenances.ch>, (dernière consultation : le 15 juin 2013).

<sup>17</sup> *Ibid.*

interprètes communautaires et d'encourager les structures ordinaires à se doter de procédures internes quant à l'utilisation d'heures d'interprétariat. Appartenances a un programme de formation certifiant, reconnu et conforme aux normes qualité de ce domaine. Le BCI quant à lui s'engage durant toute la durée du PIC II à promouvoir l'utilisation des heures d'interprétariat dans plusieurs services, notamment le SPOP et la DGEO.

## **Mesures 2018-2021**

En fonction des différents constats tirés du Programme d'intégration 2014-2017, deux outcome ont été définis pour ce domaine d'encouragement:

1. Les migrants et les professionnels qui en ont besoin disposent d'un service d'interprètes communautaires de qualité dans les institutions des domaines de la santé, du social et de la formation. Pour ce faire, le canton de Vaud dispose d'un pôle de compétence en matière d'interprétariat communautaire.
2. La qualité des prestations des interprètes communautaires est consolidée. Les interprètes assurent les mandats qui leur sont confiés avec sécurité et professionnalisme.

## **Description des prestations (output) et des effets (outcome)**

### **Outcome 20**

**Les migrants et les professionnels qui en ont besoin disposent d'un service d'interprètes communautaires de qualité dans les institutions des domaines de la santé, du social et de la formation. Pour ce faire, le canton de Vaud dispose d'un pôle de compétence en matière d'interprétariat communautaire.**

### **Output 20.1**

*« Tout au long du PIC, un service d'interprètes communautaires est assuré par le biais d'une convention avec Appartenances qui en garantit la qualité. »*

Appartenances sera responsable de recruter, engager et gérer les différents interprètes communautaires. Afin de déterminer les besoins de recrutement, les responsables disposeront de données leur permettant de connaître le volume et la nature des engagements (domaines, langues, régions géographiques, demandes non satisfaites). Ils consulteront également régulièrement les utilisateurs d'interprètes. Le pool de langues sera constamment complété, afin de répondre à toutes les demandes, même pour des langues plus rarement demandées et dans toutes les régions du canton. Leur concept d'engagement inclura une préparation individuelle aux premiers entretiens, ainsi qu'une demande de feedback systématique aux professionnels pour lesquels l'interprète nouvellement engagé intervient. Cet encadrement sera assuré par les coordinatrices des interprètes des différentes antennes régionales d'Appartenances, toutes au bénéfice d'un Brevet fédéral d'interprète communautaire.

Appartenances élaborera également les modalités de placement et facture les prestations aux institutions. Pour le placement des interprètes, une permanence téléphonique sera à disposition des utilisateurs de l'interprétariat du lundi au vendredi. D'autres moyens

techniques, tels qu'une plateforme informatique de réservation en ligne, seront également disponibles pour faciliter l'accès aux services des interprètes.

#### Output 20.2

*« Tout au long du PIC, l'offre d'interprétariat communautaire est promue auprès des structures ordinaires et des partenaires du BCI, qui y font appel. »*

Le BCI ainsi qu'Appartenances mettront en place des mesures dans le but de sensibiliser les structures ordinaires, notamment les écoles et le SPOP, à l'importance de recourir aux services des interprètes communautaires. Le BCI profitera de ces rencontres sur d'autres thématiques avec les différents services concernés pour promouvoir ces prestations et y fera intervenir Appartenances lorsque cela sera possible et/ou utile. Appartenances participera également à cette mesure de sensibilisation et de formation en réalisant régulièrement des actions de proximité pour la promotion de l'interprétariat (présentations ; échanges ; formation). Un cours spécifique au travail avec les interprètes sera proposé dans le catalogue de formation d'Appartenances, diffusé dans le réseau santé, social et éducation, en Suisse romande.

#### Outcome 21

**La qualité des prestations des interprètes communautaires est consolidée. Les interprètes assurent les mandats qui leur sont confiés avec sécurité et professionnalisme.**

#### Output 21.1

*« Tout au long du PIC, Appartenances organise des modules de formation de base (reconnus par Interpret, l'OFSP et le SEFRI) à l'intention des interprètes engagés. Dès 2018, Appartenances propose notamment un accompagnement des interprètes pour l'obtention du certificat suisse/brevet fédéral d'interprètes communautaires, ainsi que des supervisions et l'encadrement nécessaire. »*

Appartenances exige de tous les interprètes engagés régulièrement d'obtenir le certificat suisse INTERPRET. Dès l'engagement, la participation à une prochaine volée de formation sera demandée.

Un suivi continu des personnes formées qui n'ont pas encore obtenu le Certificat suisse sera assuré. Ils seront accompagnés dans ce processus, en particulier celles et ceux pour lesquels une demande de validation des acquis est indiquée.

Formation continue : Appartenances organisera mensuellement plusieurs séances de supervision pour les interprètes communautaires, dans les différentes antennes régionales de l'association, ainsi que 2 réunions et 1 journée annuelles d'informations et de formation continue. En outre, les interprètes auront accès aux cours du catalogue de formation continue d'Appartenances et autant que possible à des formations ou congrès dispensés par des institutions en Suisse romande (par exemple, Formation continue du Réseau de soins pour requérants d'asile). Des entretiens d'appréciation et de régulation avec les interprètes communautaires auront également lieu régulièrement.

## Liste des acronymes

- BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- DGEO : Direction générale de l'enseignement obligatoire
- OFSP : Office fédéral de la santé publique
- SEFRI : Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation
- SPOP : Service de la population

# Vivre-ensemble

## Contexte

L'intégration sociale se manifeste au quotidien, dans des lieux où les personnes migrantes ont la possibilité d'entrer en contact avec la société d'accueil et prendre connaissance de son fonctionnement (lieux de travail, écoles, espaces publics). Dans le canton de Vaud, de nombreuses structures associatives et institutionnelles conjuguent leurs efforts, afin d'encourager les rencontres et les échanges entre les populations.

Une analyse approfondie réalisée durant le premier Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017<sup>18</sup> a démontré l'importance de développer des projets visant un double objectif :

- favoriser une cohabitation harmonieuse
- impliquer les personnes migrantes et suisses dans la mise en place d'activités collectives (processus participatif).

Ces constats ont amené le canton à privilégier deux axes de travail dans le domaine « Intégration sociale » du Programme d'intégration 2018-2021. Une attention particulière sera premièrement portée à la notion même du « vivre-ensemble ». Il s'agit d'améliorer durablement la qualité de vie, plus particulièrement dans des zones d'habitations multiculturelles où les espaces de rencontres manquent (renforcement de la cohabitation, contribution à la vie locale, rapprochements intergénérationnels).

Deuxièmement, différentes mesures mettront en exergue la dimension du "faire-ensemble". Dans ce cas, populations migrantes et suisses seront incitées à se réunir autour de projets d'intérêts collectifs. Les domaines d'actions seront pluriels (engagements associatifs, événements interculturels/sportifs, animations de lieux collectifs, etc.). L'objectif est de lutter contre l'exclusion sociale par le biais de processus participatifs et d'initiatives citoyennes, afin de rapprocher les différentes composantes de la population, qu'elle soit migrante, autochtone, jeune ou aînée.

## **Structure de mise en œuvre prévue dans le canton et collaboration, coordination et association des acteurs concernés, notamment des structures ordinaires**

De par son ancrage sur le terrain et son expérience au contact des bénéficiaires, le réseau associatif constitue un partenaire privilégié dans ce domaine d'encouragement. Dans le canton de Vaud, il existe actuellement plus de 450 associations dont l'une des missions principales est de faciliter l'intégration des étrangers<sup>19</sup>. Des mesures destinées à renforcer et valoriser leurs compétences ont été un des objectifs principaux du PIC I. Une recherche exploratoire, mandatée par le canton<sup>20</sup>, ainsi qu'une séance de consultation réunissant un large panel de partenaires a notamment mis en évidence l'importance de continuer à accompagner et soutenir les associations dans leur travail auprès des migrants.

---

<sup>18</sup> Antonio Da Cunha (dir.), *Les associations comme partenaires du programme d'intégration cantonal : consolider les réseaux associatifs, mobiliser l'espace public, renforcer les liens sociaux*, Lausanne : Institut de géographie et durabilité, Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement durable, Université de Lausanne, 2014.

<sup>19</sup> Statistiques réalisées par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, canton de Vaud, 2016.

<sup>20</sup> Antonio Da Cunha (dir.), *op.cit.*

Dans un contexte marqué, entre autres, par la professionnalisation de l'intégration, des réalités différentes apparaissent derrière le terme générique « d'associations ». Si certaines structures bénéficient de ressources suffisantes, tant sur le plan financier, que du personnel encadrant, d'autres, dont le fonctionnement repose majoritairement sur une démarche de volontariat, voient leur pérennité menacée. Or, en raison notamment de leur rôle de relais d'informations, de leurs compétences linguistiques et culturelles, et de leur expérience dans le domaine de la migration, ces associations sont «de plus en plus souvent mobilisées par les structures étatiques dans le cadre des politiques publiques. Elles apportent une expertise, et parfois une représentativité. Elles offrent leurs capacités de mobilisation et d'information»<sup>21</sup>, ce qui fait d'elles des acteurs-clés dans le domaine de l'intégration.

Fort de ces constats, des mesures spécifiques se poursuivront dès 2018, afin de donner aux associations les outils nécessaires pour assumer au mieux leur rôle de partenaires locaux de la politique d'intégration.

### **Association des villes et des communes**

Les projets d'intégration sociale sont développés dans de nombreuses communes du canton, notamment, celles dotées d'un Programme communal d'intégration (Mini-PIC). Sous la forme par exemple, de cafés-contacts, d'ateliers de socialisation, ou de formations, les activités attachent une attention particulière à la dimension participative des populations migrantes et autochtone. Des rencontres annuelles avec les communes Mini-PIC seront également organisées, afin de récolter les besoins et échanger sur les bonnes pratiques.

Afin d'assurer une représentativité des actions en matière de cohésion sociale sur une large partie du territoire vaudois, les communes de moins grande envergure seront soutenues par le biais de conseils aux projets et de formations sur la gouvernance associative, en particulier pour les associations locales composées de bénévoles.

### **Ressources financières et en personnel**

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures de ce domaine d'encouragement, un budget annuel de CHF 378'000.- est nécessaire. Les contributions cantonales sont portées au budget de l'Etat de Vaud pour les mesures d'intégration ; les contributions communales sont comptabilisées dans les cofinancements des différentes mesures selon où ces dernières ont lieu.

30% de temps de travail est consacré à la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures de ce pôle d'encouragement.

---

<sup>21</sup> Laurent Matthey et Béatrice Steiner, *Nous, moi – les autres. Les associations de migrants et la formation de l'identité : Une approche internaliste*, Berne : Commission fédérale pour les questions de migration, 2008, p. 23.

## **Assurance de la qualité**

Les enseignements tirés du PIC 2014-2017 et de la séance de consultations des partenaires en amont du PIC II montrent que les mesures suivantes peuvent contribuer à développer la qualité de l'intégration sociale :

- Soutenir et accompagner le développement de projets auprès des associations, Commissions consultatives Suisses-immigrés, des communes et des institutions étatiques.
- Soutenir le bénévolat, par exemple par des offres de formations continues, des séances d'échanges de pratiques, un conseil aux projets.
- Mettre à disposition des lieux de rencontres pour les acteurs associatifs.
- Promouvoir le réseau associatif et tisser des liens de confiance avec ce dernier.
- Inciter les acteurs institutionnels et associatifs à collaborer en amont pour l'organisation de projets d'intérêts collectifs.
- Soutenir des projets à bas seuil pour des populations vulnérables.
- Sensibiliser la population migrante et autochtone à la cohésion sociale, notamment au niveau local.
- Encourager la participation des personnes migrantes à la vie politique communale.

## **Mesures 2018-2021**

En fonction des différents constats tirés du Programme d'intégration 2014-2017, deux outcome ont été créés pour ce domaine d'encouragement :

1. Les échanges entre la population suisse et migrante sont encouragés par le biais d'actions favorisant le vivre-ensemble.
2. Le réseau associatif est soutenu et consolidé. Les compétences et le savoir-faire des bénévoles dans le domaine de l'intégration sont renforcés.

## **Description des prestations (output) et des effets (outcome)**

### **Outcome 22**

**Les échanges entre les populations suisse et migrante sont encouragés par le biais d'actions favorisant le vivre-ensemble.**

Ce premier outcome met en lumière l'intention d'encourager la participation des personnes migrantes et suisses, réunies autour de projets d'intérêts collectifs. Son objectif est d'une part, de sensibiliser la société d'accueil aux questions d'intégration, en favorisant les rencontres et les échanges avec la population étrangère. Puis, d'autre part, d'inviter les migrants à participer à la vie de leur commune ou de leur quartier, afin d'écarter toute situation d'isolement.

### **Output 22.1**

*« Durant tout le PIC, la cohésion sociale au sein de la population vaudoise est renforcée et stimulée par le biais de subventionnements de projets annuels. »*

Le BCI souhaite poursuivre l'appel aux projets « Intégration sociale », initié durant le PIC I. Les projets déposés dans ce cadre auront pour objectifs de favoriser le renforcement des liens et des échanges entre population autochtone et population migrantes; d'inciter les différents publics à s'impliquer dans les projets et à participer aux activités. Il a également pour but de renforcer les ressources personnelles, le pouvoir d'agir et les compétences des personnes migrantes (empowerment). L'inclusion de l'ensemble des acteurs concernés : population étrangère ou indigène sera un élément central lors du développement en amont et en aval des activités. La typologie des projets peut être variée : système de mentorat, ateliers de préparation à la naissance, fêtes interculturelles, etc.

### Output 22.2

*« En 2021, la majorité des personnes étrangères (possédant le droit de vote) sont informées et encouragées à participer à la vie politique de leur commune. »*

Plus de 90'000 personnes d'origine étrangère peuvent voter, élire et être élues sur le plan communal dans le canton de Vaud<sup>22</sup>. Or, leur participation, à l'instar d'autres cantons, reste encore faible. Lors des élections communales de 2016, Statistiques Vaud a recensé une participation de 25,6% de l'électorat d'origine étrangère, contre 62% pour l'électorat suisse du canton. C'est légèrement supérieur aux élections communales de mars 2011, lors desquelles 23,0% des électeurs étrangers avaient usé de leurs droits politiques<sup>23</sup>.

Basée sur l'expérience des précédentes élections, cette mesure sera reconduite lors des élections communales de 2021. L'objectif sera de créer un matériel informatif et pédagogique (dépliant, page web), afin d'encourager la participation politique des migrants possédant le droit de vote au niveau communal. Le BCI travaillera en collaboration avec son département, ainsi que le Service des communes et du logement (SCL).

### Output 22.3

*« D'ici fin 2020, l'ensemble des répondants communaux à l'intégration, ainsi qu'un panel représentatif d'associations sont encouragés à diffuser de l'information et développer des ateliers sur les droits politiques des personnes étrangères. »*

Le canton souhaite encourager les communes à tenir compte de la présence de nouveaux électeurs étrangers. Le dépliant réalisé à l'occasion des prochaines élections sera mis à leur disposition, ainsi qu'une présentation détaillée sur la thématique de la citoyenneté pour l'organisation de séances d'information.

Les acteurs du terrain, associations et Commissions consultatives Suisses-immigrés seront également incités à diffuser de l'information au sujet de la participation citoyenne, ainsi qu'à réaliser des séances d'informations. Pour ce faire, ils pourront s'appuyer sur le matériel réalisé par le BCI, et le conseil de ses antennes régionales.

### Outcome 23

**Le réseau associatif est soutenu et consolidé. Les compétences et le savoir-faire des bénévoles dans le domaine de l'intégration sont renforcés.**

<sup>22</sup> La Constitution vaudoise de 2003 accorde le droit de vote et d'éligibilité aux personnes étrangères au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans, établies dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins. Pour plus d'informations : [www.vd.ch/vote-etrangers](http://www.vd.ch/vote-etrangers) (dernière consultation : le 17 mai 2017).

<sup>23</sup> Statistiques Vaud, 2016.

Le domaine de l'intégration sociale ne se limite pas uniquement à une politique publique, portée par des structures étatiques. Sa réalisation implique tout particulièrement la collaboration de plusieurs partenaires associatifs, actifs sur le terrain. La diversité de leur travail, leurs actions, ainsi que l'expérience de leurs membres jouent un rôle majeur dans la promotion de la cohésion sociale et le renforcement de l'autonomie des personnes migrantes.

#### Output 23.1

*« D'ici à 2021, des modules de formations sur la gouvernance associative et la gestion de projets sont organisés. »*

Cette mesure porte une attention particulière à consolider les compétences et savoir-faire des associations de migrants, afin qu'elles soient mieux à même de remplir leur rôle en matière d'intégration sociale. Réalisée une première fois en 2016, cette formation sera renouvelée durant le PIC II. Ouverte aux associations du canton de Vaud actives dans le domaine de l'intégration, elle s'adressera principalement aux personnes qui souhaitent acquérir des outils et renforcer des compétences utiles au bon fonctionnement de leur structure. Différents aspects de la vie associative tels que la gouvernance, la communication ou la gestion de projets seront abordés à travers des apports théoriques et échanges de bonnes pratiques.

Les formations seront réadaptées suite aux évaluations des participants à la session de 2016. Les résultats du questionnaire de satisfaction ont montré que le public intéressé par un cours sur la gouvernance associative et la gestion de projets était très hétérogène. Des personnes, notamment bénévoles au sein de leur association, souhaitaient principalement avoir des apports théoriques, tandis que d'autres, au bénéfice d'un statut d'employé, préféraient favoriser les échanges de pratique. Il est donc souhaitable d'affiner le public cible et le cas échéant de proposer différents niveaux de formations.

Durant le PIC II, les formations privilégieront plus particulièrement le renforcement des compétences des personnes bénévoles, avec peu ou pas de connaissances en matière de gestion associative. Les thématiques seront également traitées de manière plus approfondie. Plusieurs formations pourront être organisées en fonction de sujets spécifiques, par exemple, gestion d'une association, finances, communication, développement de projets, etc.

De plus, les collaborations avec les bénévoles et les personnes-clés seront mises en place durant toute la durée du PIC II. Le BCI prévoit plusieurs événements favorisant les rencontres, ainsi que des projets valorisant le travail bénévole. Seront réalisées selon les besoins du terrain :

- des rencontres/consultations annuelles réunissant les membres des Commissions communales suisses-Immigrés
- des visites des projets associatifs subventionnés par le BCI
- des formations à l'attention des associations, plus particulièrement les associations composées de personnes bénévoles
- des ateliers sur la thématique de la citoyenneté, portés par les associations et personnes-clés des communautés
- une mise à jour de la brochure "Associations de migrants dans le canton de Vaud", en

collaboration avec les personnes-clés des associations

Tout en valorisant le travail des bénévoles, une attention particulière sera portée par le BCI, afin de ne pas épuiser leurs ressources. Un accent sera mis sur le travail de mise en réseau, de transmission d'informations/outils nécessaires à leur pratique.

### Output 23.2

*« D'ici à fin 2019, la brochure « Association de migrants dans le canton de Vaud » est mise à jour et publiée. »*

Créée en 2015, la brochure « Associations de migrants dans le canton de Vaud » bénéficiera d'une mise à jour, d'ici à fin 2019. De manière similaire à la précédente édition, cette publication sera axée sur les associations communautaires, ainsi que les cours de langue et culture d'origine du canton. Ce répertoire d'adresses vise à mieux faire connaître les prestations des associations qui représentent les communautés étrangères selon leur nationalité, continent d'origine ou autour d'activités spécifiques. Il est un outil précieux destiné tant aux professionnels concernés par la thématique de l'intégration, qu'aux personnes migrantes. Un important travail d'actualisation sera réalisé par le biais de mailings, lettres d'informations et contacts téléphoniques.

### **Liste des acronymes :**

- BCI : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- Mini-PIC : Mini-Programme d'intégration cantonal
- PIC : Programme d'intégration cantonal
- SCL : Service des communes et du logement

## C Bibliographie

### État des lieux, études et rapports

BONOLI, Giuliano, CHAMPION, Cyrelle, *L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire : où et comment investir*, Lausanne : IDHEAP, 2015.

DA CUNHA, Antonio (dir.), *Les associations comme partenaires du programme d'intégration cantonal : consolider les réseaux associatifs, mobiliser l'espace public, renforcer les liens sociaux*, Lausanne : Institut de géographie et durabilité, Observatoires Universitaire de la Ville et du Développement durable, Université de Lausanne, 2014.

MATTHEY, Laurent, STEINER, Béatrice, *Nous, moi – les autres. Les associations de migrants et la formation de l'identité : Une approche internaliste*, Berne : Commission fédérale pour les questions de migration, 2008.

SCHULTE-HALLER, Mathilde, *Encouragement précoce. Recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM*, Berne : Commission fédérale pour les questions de migration, 2009.

STEIGER, Bhama, MAGALHAES DE ALMEIDA, Antonio, *Analyses des besoins des primo-arrivants : Quelles informations à transmettre aux nouveaux habitants étrangers dans le Canton de Vaud?*, Lausanne : Ecole d'études sociales et pédagogiques, 2015.

WUSTMANN SEILER, Corina, SIMONI, Heidi, *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*, Zürich : Marie Meierhofer Institut für das Kind sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial, 2012.

*Brochure thématique Intégration: Aspects et éléments constitutifs d'un travail d'intégration de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance. Approfondissement thématique du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse.* Zofingue : Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO, 2014.

*Programmes cantonaux d'intégration 2014-2017. Rapport intermédiaire.* Berne : Secrétariat d'Etat aux Migrations, 2016.

*Protection contre la discrimination : Comment inciter, motiver et mettre en place un processus de sensibilisation au sein de l'administration*, Guide pratique élaboré par un groupe de travail composé de responsables du dossier « Protection contre la discrimination » des villes et des cantons latins, Berne : Service de lutte contre le racisme, 2015.

### Sites internet

[Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme]  
<http://www.vd.ch/integration>, (dernière consultation : le 17 mai 2017)

[Droits politiques des personnes étrangères au niveau communal]  
<http://www.vd.ch/vote-etrange>, (dernière consultation : le 17 mai 2017)

[Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme]  
<http://www.network-racism.ch>, (dernière consultation : le 17 mai 2017)

[Site de l'association Appartenances]  
<http://www.appartenances.ch>, (dernière consultation : le 15 juin 2013)

[Statistique du marché de travail du SECO]  
<http://www.amstat.ch>, (dernière consultation : le 17 mai 2017)